



**Institut Royal Supérieur de Défense**



**LA DÉFENSE**

**SÉCURITÉ & STRATÉGIE N°130**  
Sep 2017

# Défense citoyenne et citoyens de la Défense : l'armée belge et la nation

*André Dumoulin*



# **Défense citoyenne et citoyens de la Défense : l'armée belge et la nation**

Dr. André Dumoulin

Chercheur au Centre d'études de sécurité et défense

Institut Royal Supérieur de Défense  
Centre d'Etudes de Sécurité et Défense  
30 Avenue de la Renaissance  
1000 Bruxelles

**ISSN 2295-0915**

Une version électronique du présent document est disponible et peut être téléchargée gratuitement sur notre site internet : [www.irsd.be](http://www.irsd.be).

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut Royal Supérieur de Défense, de la Défense belge ou celles du gouvernement belge.

Vos questions, remarques ou commentaires relatifs au présent document peuvent être adressés au :

Directeur du Centre d'Etudes de Sécurité et Défense  
Institut Royal Supérieur de Défense  
30 Avenue de la Renaissance  
1000 Bruxelles  
ou par courriel à : [+IRSD-CESD-SCVD@mil.be](mailto:+IRSD-CESD-SCVD@mil.be)

# L'auteur



Le Dr. André Dumoulin est chercheur au Centre d'études de sécurité et défense de l'Institut royal supérieur de défense et chargé de cours à l'Université de Liège.

Ses centres d'intérêt sont la sécurité-défense européenne, la politique de défense de la France et les questions de dissuasion nucléaire.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'Institut royal supérieur de défense, de la défense belge ou celles du gouvernement belge.



# Executive Summary

Some observers may argue that a defence-prone state of mind is difficult to identify in Belgium. Others may see it as an objective to strengthen, taking into account the political, community, historical and sociological specificities of the Kingdom. Belgium is not France, Finland, or the United Kingdom with their defence and strategic culture.

The present study aims to reflect, during these troubles times after the 2016 Brussels bombings, on the relationship between the Belgian army and the Nation. Explored issues are the relationship between citizens and the military institution, the legitimation of the military institution in terms of values and the relevant ethics to be observed, the level of trust and support, the defence-prone state of mind, the level of resilience, the perception of the militaries by society, including the presence of military patrols in the streets. This involves the development of civil-military synergies and political accountability, the professional army's opening up to the civilian world, the sharing of ethical values, and a better resilience.

We will also deal with the morale crisis of the military, which is already perceptible with regard to their security missions in the streets, as well as with the issue of the retirement age for the military, as they have very specific tasks and are therefore not like other civil servants.

This study will also explore the teaching of defence-related matters to civilian citizens as well as the floating of trial balloons for courses in civic life, the revival of a military reserve force, and the issue of reintroducing conscription in Belgium, which is currently suspended.

Finally, we will formulate some recommendations, especially with respect to the positioning of the Belgian security and defence policy in the political, sociological and community sphere, and its relationship between the army and society. The aim is to improve the relationship between citizens, politicians, and Defence, knowing that the common destiny of the Belgians in the field of security is “nested” in the broader EU and NATO frameworks.



# Résumé

Certains observateurs peuvent considérer que l'esprit de défense reste un objet non identifié en Belgique. Il peut aussi être un objectif à renforcer en tenant compte des spécificités politiques, communautaires, historiques et sociologiques du Royaume. La Belgique n'est pas la France, la Finlande ou le Royaume-Uni et leur culture de défense, leur culture stratégique.

Cette étude a pour objet d'interroger en ces moments troublés par les attentats en Belgique sur les liens entre l'armée belge et la nation. Il sera question d'aborder les rapports entre les citoyens et l'institution militaire, les valeurs de légitimation de l'institution militaire et l'éthique qui doit y être associée, le niveau de confiance et de soutien, l'esprit de défense, le degré de résilience, l'image du militaire dans la société, y inclus celle autour de la présence du militaire en rue. Cela impose synergies civilo-militaires, prises de responsabilités politiques, ouverture de l'armée professionnelle au monde civil, partage de valeurs éthiques et meilleure résilience.

Il s'agira également de prendre en compte le malaise du militaire déjà perceptible à propos des missions de sécurisation dans les rues tout comme celle qui apparaît autour du dossier des pensions des militaires aux tâches très spécifiques, le militaire n'étant pas un fonctionnaire comme les autres.

Seront aussi examinés l'état de l'enseignement des matières de défense auprès des citoyens civils et les ballons d'essai autour des parcours civiques, de la relance d'une réserve et la question d'un retour du service militaire en Belgique actuellement suspendu.

Enfin, nous formulerons quelques recommandations spécifiques au positionnement de la politique belge de sécurité et de défense dans le champ politique, sociologique et communautaire dans ses rapports entre l'armée et la société. L'objectif étant d'améliorer les liens entre le citoyen, le politique et la Défense ; sachant que le destin commun des Belges en matière de sécurité se doit d'être aussi pensé en « poupées gigognes » avec, par superposition, le rôle de l'UE et de l'OTAN.



# Table des matières

L'auteur.....	i
Executive Summary.....	iii
Résumé.....	v
Table des matières.....	vii
Liste des abréviations et acronymes .....	ix
Introduction.....	1
<b>Partie 1 : Armée belge et nation .....</b>	<b>3</b>
1.A. Contexte et enjeux .....	3
1.B. La question citoyenne.....	6
1.C. Les liens armée/nation/société.....	7
1.D. L'image de l'armée .....	12
1.E. L'opinion publique belge et la Défense.....	14
<b>Partie 2 : Eléments transversaux.....</b>	<b>17</b>
2.A. Mémoire et histoire .....	17
2.B. Enseignement de défense .....	18
2.C. Éthique et armée .....	22
2.D. La question de la réserve et de la conscription.....	26
2.E. L'armée belge dans la rue.....	31
Conclusions générales.....	36
Recommandations.....	38
Annexes.....	41
Annexe 1 : "21 juillet : défilé national et fête au parc. Notre engagement, votre sécurité" (insertion publicitaire, Télémoustique, Bruxelles, 13 juillet 2016) .....	41
Annexe 2 : Déclaration du ministre de la Défense et du Chef de la Défense, Flash Défense n°3, Ministère de la Défense, Bruxelles, 24 mars 2016.....	43



# Liste des abréviations et acronymes

AE	Affaires étrangères
AFP	Agence France Presse
ASD	Aviation Safety Directorate
BEM	Breveté d'état-major
CESD	Centre d'études de sécurité et défense
CRISP	Centre de recherche et d'information socio-politiques
ERM	École royale militaire
IRSD	Institut royal supérieur de défense
IRSEM	Institut de recherche stratégique de l'École militaire
MOD	Ministère de la Défense
OCAM	Organe de coordination pour l'analyse de la menace
ONU	Organisation des Nations unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PIB	Produit intérieur brut
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
SEDEE	Service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
ULg	Université de Liège
VUB	Vrije Universiteit Brussel



# Introduction

La fierté d'être Belge repose-t-elle sur la culture de la bière belge récemment reconnue comme patrimoine culturel immatériel par l'Unesco ou sur les victoires des Diables rouges, l'équipe nationale de football ? Faut-il des attentats en Belgique pour voir apparaître une unité nationale sous forme de minutes de silence, de commémorations<sup>1</sup> ou de marches de relégitimation souverainiste et démocratique ? Qui estime que l'assise sociétale est à niveau en matière d'esprit de défense en Belgique ?

La question est posée du niveau et du contenu de l'esprit de défense qui anime ou devrait animer légitimement le citoyen belge. Pays complexe, la Belgique doit, comme tout autre pays, penser sa sécurité et sa défense et donc, nécessairement, les liens entre son armée professionnelle et la société. L'image du militaire, son rôle et sa visibilité, le poids de l'opinion publique et celle des médias, tout comme la politique de communication publique de la Défense vers les citoyens sont autant de paramètres dont il faut tenir compte pour appréhender le sujet.

La « mémorialisation » peut renforcer les liens, tout comme la perception que nous avons du militaire en rue suite aux menaces et aux attentats terroristes qui ont endeuillé le pays. En outre, la résilience de la société<sup>2</sup> est un facteur important autour duquel va s'établir l'esprit de défense et la confiance envers les institutions, à la condition de sortir des excès autour des principes de précaution, de déni de la mort et d'un individualisme narcissique. Résilience difficile à assimiler dès lors qu'avec les attentats, « on perçoit une intention maléfique avec des gens incontrôlables » (Bernard Rimé, sociologue)<sup>3</sup>. Dans ce paysage à la fois sociologique et psychologique, la résilience de l'institution militaire – par ses spécificités et ses missions - semble mieux assurée que dans le milieu civil. Aussi, pour le colonel Monin<sup>4</sup>, le constat d'une ville morte à Bruxelles en novembre 2015 (niveau 4) fut à l'antithèse de l'attitude des citoyens après les attentats de mars 2016 qui jouèrent davantage dans la résilience et le dépassement des peurs.

Il s'agit aussi de trouver les réponses à une certaine indifférence du citoyen concernant les aspects « défense » depuis la fin de la conscription et la fin de la guerre froide ; nonobstant les effets globalement positifs des réactions à la présence des militaires en rue et du retour au devant de la scène politique et même philosophique des notions de valeurs, vertus civiques, devoirs collectifs citoyens comme outils pouvant répondre aux

---

<sup>1</sup> Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, La Découverte, Paris, 2007.

<sup>2</sup> Frédéric Coste et Elisante Nexon (Thomas Beasse, coll.), *La contribution des armées à la résilience de la Nation : aspects humains et organisationnels*, Rapport final, Fondation pour la recherche stratégique, Paris, 17 novembre 2011, pp. 55 et sv.

<sup>3</sup> « On sent bien que, quoi qu'on fasse, ils vont passer entre les mailles du filet. Ils n'ont pas les mêmes règles que nous puisqu'ils ne respectent pas leur propre vie. Ils défient toutes nos protections et nos défenses. La menace étant énorme, on n'a pas grand-chose à faire que d'essayer de détourner les yeux, de se voiler la face, d'y penser le moins possible ». (Interview de Bernard Rimé, sociologue, dans *Le Soir*, 21 décembre 2016, p. 4). Relevons qu'après les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016, 2.400 appels téléphoniques vers le numéro 1771 portèrent sur des demandes d'assistance psychologique ou sociale. En outre, l'équipe du Centre de référence pour le traumatisme psychique des Cliniques universitaires Saint-Luc a, lui, reçu plus de 100 demandes de prise en charge directement liées aux attentats. (Agence Belga, Bruxelles, 13 mars 2017).

<sup>4</sup> Colonel Monin, entretien, caserne du 12/13<sup>ème</sup> de Ligne, Spa, 21 août 2017. N'engage pas la Défense.

menaces terroristes, aux communautarismes de repli et aux populismes aux idéologies polarisantes. Les enjeux éducationnels sont aussi importants dans cette quête de responsabilisation citoyenne.

Imaginer un nouveau patriotisme national n'est pas facile. Il devra se bâtir sur les défis internes et externes à la sécurité du Royaume mais aussi à son association avec les grandes valeurs européennes qui animent la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) depuis 1999. Il est assurément difficile de penser « esprit de défense » en Belgique sans le placer dans un cadre plus élargi. Défendre la cité, entre être convaincu, qu'il s'agisse du pays ou de l'Union européenne. Et la méthode pour y parvenir est moins matérielle et budgétaire que convictionnelle et civique. Vaste chantier.

# Partie 1 : Armée belge et nation<sup>5</sup>

## 1.A. Contexte et enjeux

La dimension des liens entre les Belges et l'armée est complexe car elle doit tenir compte de l'histoire de la naissance du Royaume<sup>6</sup> et des questions relatives aux dossiers linguistiques, communautaires<sup>7</sup> et politiques dans sa dimension plurielle, celle de coalitions politiques composant les différents gouvernements.

Le pays oscille entre la nation associant identité culturelle et idée de souveraineté des aspects nationalistes régionaux<sup>8</sup> (micro-nationalisme) et celle de la dimension patriotique unifiante, moins visible qu'ailleurs mais néanmoins existante<sup>9</sup>. L'individualisme et la prégnance de l'émotion chez le citoyen complexifiant les lectures et rendant compliquée la détermination des bornes idéologiques. Et pour obscurcir le paysage sociologique, il se pourrait – selon Davide Sinardet (VUB) – que depuis quelques temps, « le clivage qui occupe l'opinion et les politiques ne soit plus entre Flamands et francophones, mais entre les Belges

---

<sup>5</sup> La bibliographie est intégrée dans les notes de bas de page.

<sup>6</sup> Cf. Frank Caestecker et autres, *Devenir Belge*, Myria et Wolters Kluwer, 2016.

<sup>7</sup> Selon une étude de la KUL présentée le 15 novembre 2016 sur « L'attitude des Belges à l'égard de la monarchie », les Wallons (66,1 %) seraient plus royalistes que les Flamands (45,4% en 2014) (*Le Soir*, 15 novembre 2016).

<sup>8</sup> Cf. Bruno De Wever, Frans-Jos Verdoodt et Antoon Vrints, *Les patriotes flamands et la construction de la nation*, Courrier hebdomadaire du CRISP n°2316, Bruxelles, 2017. « La construction de la nation flamande (...) est pratiquement achevée, observent les trois historiens. Reste à savoir si ce processus est irréversible et s'il doit aussi sonner le glas de l'État belge qui reste largement soutenu par les partenaires sociaux dont les intérêts se retrouvent dans les structures belges telles que la sécurité sociale. Le président de la N-VA Bart De Wever cite lui-même Miroslav Hroch lorsqu'il affirme que le projet de son parti vise l'objectif d'une Flandre en tant que moyen et non en tant que but. Son frère Bruno De Wever et les historiens notent que seule une petite minorité de l'opinion publique est favorable au "projet séparatiste". En fonction du contexte ou du sujet, le sentiment d'appartenance à la Flandre ou à la Belgique prévaudra. Mais à l'heure actuelle, l'antithèse entre la Flandre et la Belgique n'est donc toujours pas partagée par la plupart des Flamands. Et si la dynamique de la nation belge à la nation flamande est claire, observent encore les trois historiens, il est essentiel de prendre conscience de l'ouverture du processus historique. Celui-ci sera largement déterminé par le contexte européen voire mondial, soulignent-ils. Le nationalisme demeurera un facteur de poids dans le monde de demain, assurent-ils, pointant les tensions croissantes entre les élites cosmopolites et la masse de la population sensible aux "tendances" nationalistes, régionalistes ou populistes. D'une part, concluent les scientifiques, se revendiquant de la mondialisation néolibérale, les élites espèrent en tirer les fruits et se soustraient de plus en plus à l'État-nation. D'autre part, la masse de la population voit la mondialisation comme une menace à son bien-être et à sa prospérité. Dès lors, il reste à voir, à l'aune de cette tension, sur quoi cette nouvelle opposition nationale va déboucher en Flandre et en Belgique ». (Agence Belga, 3 avril 2017).

<sup>9</sup> Selon une étude de l'UCL datant de 2015, l'identification des Belges prioritairement à la Belgique était de 50% en Flandre et 65% en Wallonie.

d'origine et les autres »<sup>10</sup>. La figure de la menace aujourd'hui, c'est le musulman, pour paraphraser le sociologue Andrea Rea<sup>11</sup>.

Nonobstant, la Belgique reste un pays fédéraliste au sens européen du terme – taille oblige – et elle continuera à jouer un rôle d'aiguillon, de stimulant, de protecteur des acquis en matière d'intégration européenne en général et en matière de sécurité et de défense en particulier. La devise belge « l'union fait la force » étant davantage inscrite dans un futur européen tant souhaité que dans l'espace du Royaume, actualité politique nationaliste oblige.

De même, le gouvernement belge sera toujours attaché à garantir ses intérêts au sein de l'Alliance atlantique, et surtout de sa défense commune. Malgré les différences de ton et de priorité selon les partis au pouvoir et selon les personnalités des ministres régaliens, la nécessité de jouer dans des coalitions garantit à la fois la « surveillance réciproque », les « rappels à l'ordre sur le poids de chacun et les « avertissements » via le « Kern » des ministres. Elle permet également de maintenir « l'église au milieu du village », à savoir que la Belgique est inscrite dans toutes les grandes organisations sécuritaires et diplomatico-militaires (ONU, OTAN, UE, OSCE), dans une pluralité que l'on veut la plus équilibrée possible de coopérations à la carte, afin de garantir sa propre sécurité : franco-belge, franco-allemande, beneluxienne – les partis politiques « veillent au grain » à ce sujet. Son histoire, faite d'invasions, explique cela.

Nous savons que la valeur d'une armée repose non seulement sur l'éthique mais aussi sur la qualité de son équipement et la construction d'une culture stratégique partagée par les citoyens, y incluse la question du recrutement. En filigrane, se pose donc la question de la politique de communication externe et celle de la visibilité des missions et actions de l'armée engagée à l'extérieur pour réduire les insécurités et enfin pour renforcer sa légitimité par les « services rendus à la nation » dans le cadre de la menace terroriste en interne : L'Arrêté royal du 25 juillet 2014 précise que «l'engagement du maintien de l'ordre consiste en des opérations par lesquelles, sur le territoire national, des militaires sont appelés à assurer ou à restaurer l'ordre public ». Quant à l'assistance nationale, elle « consiste en des missions sur le plan national et sur le territoire national, à la suite d'une décision du ministre de la Défense ou des autorités compétentes pour réquisitionner ». Les défis sont bel et bien là et les turbulences politiques aussi, alors que l'environnement international est particulièrement tendu et complexe à décoder.

Les tâches essentielles de l'armée belge vont de plus en plus se concentrer dans la proche périphérie de l'Europe, l'espace euro-méditerranéen et africain, en évitant une politique de panachage, ce saupoudrage qui a, certes, son intérêt diplomatique par visibilité plurielle du drapeau, mais qui occasionne une dispersion trop importante des moyens, une augmentation des coûts et une vulnérabilité potentielle. Penser vraiment européen devrait être davantage formalisé<sup>12</sup> car penser national n'est plus l'enjeu premier au vu des défis internes et externes de sécurité, quand bien même nous ne sommes pas dans le supranational dans le domaine. Rappelons enfin qu'une vision partagée multinationale, y compris de raisonner la sécurité globale au niveau européen, impose nécessairement un partage des moyens, des capacités mais aussi des risques physiques. Le gouvernement belge aura donc fort à faire

---

<sup>10</sup> Cité par Béatrice Delvaux, « La fracture belge reste identitaire, mais pas nord-sud », *Le Soir*, 16 mars 2017.

<sup>11</sup> Interview, dans *Le Soir*, 3 mars 2017.

<sup>12</sup> Relevons que dans l'eurobaromètre standard 84 de la Commission européenne (automne 2015), 82% des Belges sondés sont favorables à la création d'une armée européenne ; la Belgique étant le pays le plus favorable de tous les pays sondés.

dans cette équation où s'entrechoquent objectifs diplomatiques, intérêts nationaux, calculs électoraux, solidarité avec les alliés européens et américains, niveau de risques hors défense territoriale, divergences entre partis politiques, lecture des objectifs stratégiques américains, otaniens, européens.

Entre une armée qui fond sous le « soleil » (32 000 à 25 000 militaires en 2030)<sup>13</sup>, une armée belge imbriquée totalement en multinational, en soutien, ayant déjà renoncé par attrition mécanique à la conduite au sol d'opérations de haute intensité, une armée « police », ou une armée résiduelle devant rester crédible, la marge de manœuvre reste et restera étroite ; la calculette nous revenant par la fenêtre, sachant que le présent gouvernement veut atteindre l'équilibre budgétaire autour de 2018. Aussi, pour paraphraser Henrotin, « la stratégie des moyens finit par déterminer la stratégie opérationnelle ».

Une des premières tâches générales imposées par la menace terroriste et numérique qui ne vont pas s'éteindre sera l'augmentation des moyens alloués au renseignement. La deuxième sera de continuer à soutenir la politique pluridimensionnelle de l'UE en matière de sécurité-défense<sup>14</sup> et celle de l'Alliance et très certainement le soutien à une nouvelle dynamique franco-allemande. La troisième tâche générale devra relever de l'assistance nationale<sup>15</sup>. Au vu de la faiblesse des citoyens en matière de culture militaire et stratégique et en partie en matière de résilience, l'engagement des forces armées belges en aide à la population sera un élément important pouvant favoriser les soutiens à l'institution militaire et aider à la compréhension des spécificités et des missions de l'armée. Rappelons qu'en cas de catastrophe sur le territoire national, « l'autorité peut demander à la Défense un appui en complément de ceux des services d'urgence et de secours (pompiers, police, protection civile, intervention médicale), ceci lorsque les moyens civils « sont insuffisants, indisponibles ou inexistantes »<sup>16</sup>. Les exemples sont connus : prêt de petits matériels, main d'œuvre lors d'inondations, ouverture des infrastructures, .... En outre, la Défense propose une aide en première ligne: surveillance et sauvetage en mer, contrôle de l'espace aérien, enlèvement et destruction d'explosifs par les démineurs du SEDEE (fortement sollicités depuis les attentats)<sup>17</sup>, Centre des grands brûlés.

---

<sup>13</sup> Relevons que la pyramide des âges des militaires est déséquilibrée avec 46 % des personnels nés dans les sixties.

<sup>14</sup> André Dumoulin et Nicolas Gros-Verheyde, *La Politique européenne de sécurité et de défense commune*, éd. du Villard, 2017; André Dumoulin, « La Belgique et la PESD/PSDC », *Revue des Affaires européennes*, n°1, Paris, 2013, pp. 67-77.

<sup>15</sup> Citons l'appui aux sommets européens, l'appui lors de perquisitions, l'appui lors d'accidents ferroviaires, escorte MP, la recherche d'une personne disparue, l'appui au Parlement européen, l'emploi de plongeurs, le secours maritime, l'accueil des SDF par grand froid, le prêt de matériels pour les mouvements de jeunesse, l'ouverture des terrains d'entraînement lors de manifestations sportives, l'hôpital des grands brûlés, la surveillance anti-pollution, tests balistiques, travaux de génie, escorte, accueil pour peines de travail dans les casernes, etc.

<sup>16</sup> *DBriefing* n°8, Ministère belge de la Défense, août 2015.

<sup>17</sup> *DBriefing* n°2, Ministère belge de la Défense, février 2016.

Plus précisément et au-delà des trois missions-clés<sup>18</sup>, le document « La vision stratégique pour la Défense » du ministère belge de la Défense daté du 29 juin 2016 décrit les capacités de soutien fournies par la Défense dans le cadre de la sécurité intérieure :

- les détachements de surveillance fournis par les forces terrestres à partir d'un niveau de menace élevé ;
- les effectifs et les moyens (bateaux, véhicules, engins de génie) pour la gestion des conséquences en cas d'inondations et d'autres catastrophes ;
- des équipes CBRN en cas de catastrophes chimiques;
- Forces Spéciales en soutien des unités spéciales de la Police ;
- l'utilisation de l'Hôpital militaire pour la coordination, le triage et les soins en cas d'un grand nombre de blessés;
- la capacité cybernétique pour contrer le hacking d'entreprises;
- des hélicoptères de transport pour l'acheminement de blessés;
- le déploiement de l'*Aviation Safety Directorate* (ASD) militaire en cas d'accident aérien avec des appareils civils;
- le remplacement du contrôle du trafic aérien civil par l'Air Traffic Control Centre militaire.

À terme et en fonction de l'environnement géopolitique, les tâches essentielles devraient idéalement reposer sur plusieurs capacités associées à la sécurité sociétale intérieure : protection des citoyens et des infrastructures critiques, appui à la police fédérale par une armée de proximité (composante Terre) ; appui à la protection civile, récupération de ressortissants. Pour le colonel Monin<sup>19</sup>, les attentats ont en quelque sorte et indirectement « sauvé les unités de manœuvre de la composante Terre » qui ne subirent pas de réductions quantitatives dans la Vision stratégique.

Relevons aussi que « l'existence d'un ennemi a toujours fortement contribué à souder une nation dans une peur commune et à entretenir une cohésion sociale propice à la stabilité du régime en place »<sup>20</sup>. Reste à déterminer si les interventions aériennes contre Daesh et les militaires en rue face à la menace terroriste ont favorisé ladite cohésion.

## 1.B. La question citoyenne

Pour plusieurs auteurs, la notion de société civile s'est imposée dans le langage médiatique et politique<sup>21</sup>. Elle se décline en termes de mouvements « civiques », émancipation démocratique, participations et associations citoyennes, accès de certaines populations à l'espace public, mais aussi en crise de la représentation politique et en méfiance

---

<sup>18</sup> Défense collective, sécurité collective et protection des ressortissants dans le monde entier (*Note de politique générale*, Fonction publique, Défense, Victimes de guerre, Chambre des Représentants de Belgique, document 54, Bruxelles, 28 octobre 2016, p. 15).

<sup>19</sup> Colonel Monin, entretien, caserne du 12/13<sup>ème</sup> de Ligne, Spa, 21 août 2017. N'engage pas la Défense.

<sup>20</sup> Thierry Marchand, général de brigade, dans « L'ennemi », *Inflexions* n°28, Paris, 2015, p. 9.

<sup>21</sup> Gautier Pirotte, « Cet indépassable besoin d'une société civile », dans *Le Soir*, 5-6 mai 2007.

populiste face aux élites dirigeantes. Le citoyen aujourd'hui issu de cette société civile « doit être vu non seulement comme un électeur ou un contribuable, mais aussi comme un acteur social doté de compétences, d'intérêts et d'intentions dont il faut tenir compte ». Il nous faut encore distinguer le concept de citoyenneté comme droit, comme appartenance et comme pratique (Bauböck, 2001), entre statut, droits et identité de la citoyenneté (Joppke, 2007), entre statut (être citoyen) et rôle (se comporter comme citoyen) (Leca, 1983)<sup>22</sup>.

Face aux bouleversements actuels et la perte des repères, à la fragilité des valeurs partagées et aux risques protéiformes, les réponses apportées reposent sur un registre normatif, sécuritaire, civique, démocratique et citoyen. L'équilibre à trouver de ces champs reste le dilemme le plus important dans nos sociétés sceptiques et euro-sceptiques, tout autant que la réponse à trouver entre droits et devoirs pour construire « le vivre ensemble » et assurer la sécurité et la défense de la société.

Cette complexité impose d'améliorer l'interdépartementalisation des organes de sécurité en Belgique et d'améliorer les liens entre armée et nation, l'un n'allant pas sans l'autre. De toute évidence, l'aide à la nation est une tâche importante afin de maintenir les interactions entre le monde civil et l'armée professionnelle, quand bien même l'armée belge est fortement civilianisée<sup>23</sup>. « Face à certaines situations de crise, de manière complémentaire, seule la Défense dispose des moyens matériels et humains nécessaire pour y répondre et venir en aide aux populations belges, voire européennes »<sup>24</sup>. Cette nécessité repose aussi sur le constat plus général que le militaire occidental peut être perçu par une partie de la société comme un « impensé », la prise de risque et la mort en opération étant vu et présenté par les médias comme un fait divers, un accident, une erreur ; non comme un acte de sacrifice patriotique<sup>25</sup>. Et c'est ici que le rapport entre l'armée et la nation est importante : « comment pourrait-on consentir au sacrifice pour un corps social auquel on ne se sent pas appartenir ? »<sup>26</sup>.

### 1.C. Les liens armée/nation/société

Les rapports entre le soldat et la nation ont fait l'objet de bien des développements. L'avènement d'armées professionnelles est un des facteurs principaux d'interrogations autour de l'importance à accorder et à renforcer entre ces deux pôles. Il a été dit que les liens

---

<sup>22</sup> Thématiques qui furent abordées lors du Congrès national de l'Association française de science politique, Montpellier, juillet 2017.

<sup>23</sup> Cf. Mathias Bonneau et Valerian Lecoq, *L'identité des collaborateurs de la Défense belge*, Étude RSTD ERM HF-15, rapport n°10, Département des sciences du comportement, Bruxelles, mars 2010, pp. 34 et sv.; Anne De Beer, Gérard Blanc et Maxime Jacob, « L'expression professionnelle des militaires: comparaisons européennes », dans *Les documents du C2SD*, n°73, Ministère français de la Défense, Paris, 2005.

<sup>24</sup> Sébastien Pirlet et autres, *Proposition de résolution relative à l'aide à la Nation pour une armée tournée vers la population*, Chambre des Représentants de Belgique, doc 54 0226/001, Bruxelles, 2 septembre 2014, p. 8.

<sup>25</sup> Cf. André Dumoulin, *Opérations militaires : entre prise de risque, solidarité, souveraineté et « entrée en premier »*, Sécurité et stratégie n°121, IRSD ; Bruxelles, août 2015, pp. 9-58 ; Robert Redecker, *Soldat impossible*, Ed. Pierre-Guillaume de Roux, 2014 ; Mondher Kilani, *Guerre et sacrifice. La violence extrême*, PUF, Paris, 2006, pp. 15-60.

<sup>26</sup> Alain Messenger, *Le sabre et la poussière. Essais sur le postmodernisme et la guerre*, L'Harmattan, Paris, 2015, p. 100.

auraient « été remis en cause par la professionnalisation qui a privé les armées de l'afflux renouvelé de jeunes conscrits », garant de l'implication de ces derniers dans la défense du pays.

Les liens armée-nation reposent aussi prioritairement sur le rapport entre le politique et le militaire, la loyauté des officiers, la compétence des cadres et sur le référentiel historique du rôle du militaire lors des grands événements patriotiques. Ils sont aussi associés à la perception qu'ont les citoyens belges aux différentes missions et opérations fixées par le politique ; sachant que l'armée de métier doit pouvoir répondre aux enjeux sécuritaires, aux crises et conflits et aux exigences technologiques d'aujourd'hui.

Relevons que le mot « nation » associée à la levée de masse a été remplacée en France par l'expression « armée-société », ce dernier vocable traduisant « l'extension de la défense non plus au seul territoire mais aux valeurs qui fondent la société »<sup>27</sup>. C'est une des raisons qui expliquent le soutien des populations aux missions humanitaires, aide à la nation, missions de sécurité intérieure et protection/récupération des ressortissants nationaux à l'étranger. Reste que les missions de protection anti-terroriste (militaires en rue) sont moins soutenues par les militaires que par les civils ; les premiers étant plus enclins à défendre les missions et opérations extérieures dites « classiques ».

Quant à l'esprit de défense qui est davantage éclairé lors des grandes menaces territoriales ou internes, nous savons que les sociétés unies et civiques se défendent naturellement (résilience optimale, auto-défense) tandis que celles divisées, doutant d'elles-mêmes, ne résistent pas, « ne se défendent pas ou mal »<sup>28</sup>. Dans tous les cas, l'esprit de défense tant souhaité va reposer sur des choix et des attitudes personnelles et individualistes, certes traversées par le jeu des influences, des persuasions et des réseaux sociaux.

Aujourd'hui, les incertitudes géopolitiques, la menace terroriste mortifère et les tensions à l'Est de l'Europe tendent à réduire la marginalisation des armées, davantage visibles aujourd'hui dans la rue ou dans les médias. Le modèle occidental de la guerre s'efface en grande partie par mise en évidence des crises se déroulant à l'intérieur des sociétés humaines (terrorisme, criminalité organisée, zones de non-droit, gangs, mafias, ennemis irréguliers) et que Bernard Wicht nomme le « nouveau Moyen Âge »<sup>29</sup>, avec le risque associé à l'équilibre difficile entre sécurité et liberté.

Dans l'eurobaromètre 87 du Parlement européen réalisé en mars 2017 sur l'attente des citoyens européens vis-à-vis de l'action de l'UE, nous pouvons relever que dans les domaines régaliens, les citoyens belges interrogés ont estimé que des mesures doivent être prises au niveau européen à propos de la lutte contre le terrorisme (82%), la question migratoire (76%), la protection des frontières extérieures (74%), la sécurité et défense (75%).

Dans une enquête réalisée<sup>30</sup> par l'ERM en 2015 auprès du personnel de la Défense, « presque tous les répondants (98%) s'accordent pour dire que les deux principaux rôles de la

---

<sup>27</sup> Barbara Jankowski, « Les relations armées-société en France », dans *Pouvoirs n°125 - L'Armée française*, Paris, avril 2008, p. 93.

<sup>28</sup> Dominique David, « Sur les rapports armées-nation : l'actualité d'un débat », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, octobre 1998, p. 59.

<sup>29</sup> Bernard Wicht, « Vers le citoyen-soldat 2.0 ? », dans *Défense et sécurité internationale*, n°120, Areion, Paris, décembre 2015, pp. 38-39.

<sup>30</sup> Valerian Lecoq, *Identité de la Défense belge : Enquête 2015*, Département SCGW, Ecole royale militaire, juin 2015. Cette enquête se déroulait dans le cadre de l'étude HF-15 (IRSD RSTD) *Image, attractivité et identité de la Défense belge : évolution des perceptions des citoyens, des postulants potentiels et du personnel de la*

Défense sont la défense du territoire belge et contribuer à la stabilité, la paix et la sécurité. Viennent ensuite la participation à des opérations militaires en Europe (97%) et l'aide à la population en cas de désastres dans le pays (96%) ».

« Le personnel de la Défense est particulièrement favorable aux opérations militaires en Europe (97%) ou en dehors de l'Europe mais avec l'accord de l'ONU (88%) » (...) « Quatre répondants sur dix estiment que la Défense devrait s'orienter principalement vers des missions combattantes. Les missions de formation n'arrivent qu'en dernière position et ne sont sélectionnées que par 3% des répondants. Pour plus de quatre membres du personnel de la Défense sur dix, l'OTAN devrait superviser les missions en dehors de l'Europe. Les coalitions de circonstances sont également prisées et arrivent en deuxième position des propositions, *ex-æquo* avec l'ONU (14%) ».

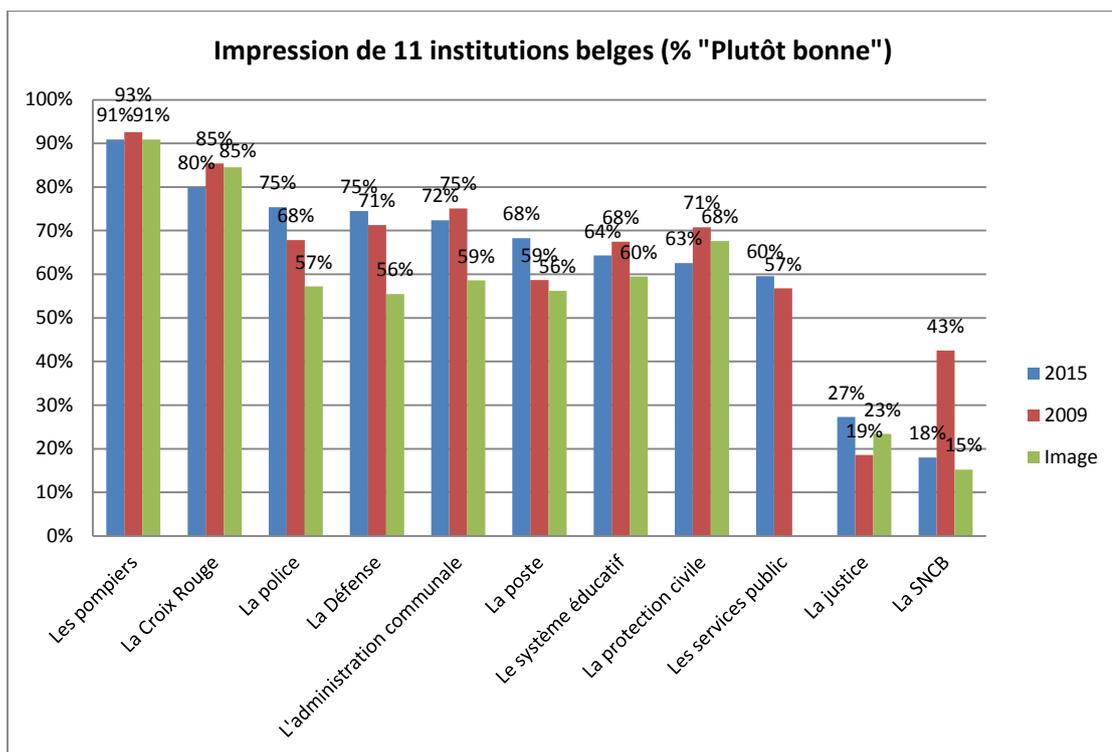
« Dans l'hypothèse où la Défense serait amenée (comme pour le moment) à effectuer des missions sur le territoire national, ce devrait être, pour 38%, en support de la Police et pour 42% en support à d'autres organisations. Seulement un peu moins de deux sur dix (19%) sont d'avis que la Défense devrait agir seule. On notera que les militaires exerçant des fonctions combattantes ainsi que les officiers sont plus intéressés par une collaboration avec la Police. Par contre, les civils, le personnel de la Marine et les femmes sont plutôt d'avis que ce devrait être avec d'autres organisations, telles que la douane, les pompiers ou la protection civile (59%, 68% et 49% respectivement) ».

« Plus de huit répondants sur dix estiment que les missions en Belgique devraient se centrer principalement autour de la surveillance des lieux stratégiques (84%) ou des opérations de démantèlement de cellules terroristes (83%). Les patrouilles de rue mobiles (telles celles organisées en France avec Vigie Pirate) sont principalement plébiscitées par les hommes (71% contre 60% chez les femmes), les francophones (77% contre 64% chez les néerlandophones), ou les militaires (76% contre 40% chez les civils), surtout s'ils exercent une fonction combattante (84%) ».

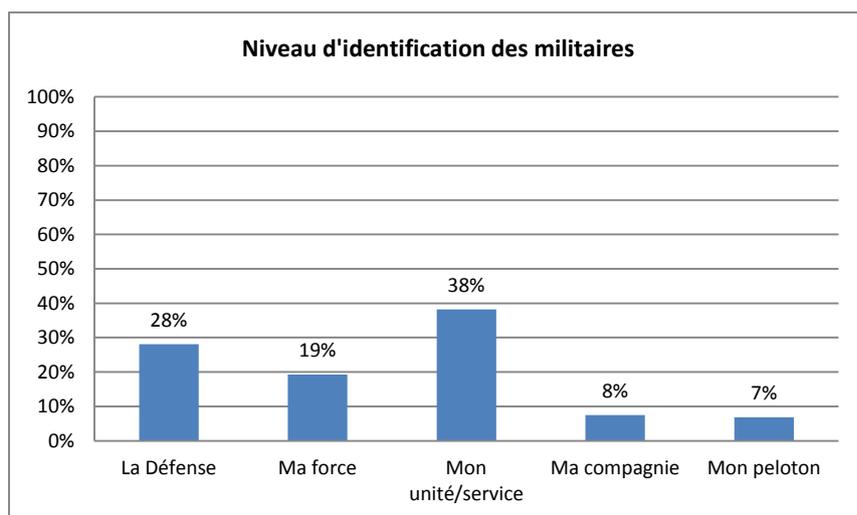
« Sur le plan de l'acceptation de la diversité, par contre, on observe une évolution positive. Le personnel de la Défense semble en effet nettement plus enclin qu'en 2009 à accepter les étrangers (32% contre 48% en 2009 estiment qu'ils n'ont pas leur place à la Défense), les homosexuels (11% contre 23% respectivement) et les femmes (7% contre 11% respectivement). Mais il reste encore plus d'un quart des militaires qui estiment que les civils n'ont pas leur place à la Défense ».

---

*Défense.* En 2015, à la demande du ministre de la Défense, du CHOD et de la DG Com, le département des sciences du Comportement de l'École Royale Militaire (SCGW) a répliqué partiellement l'enquête de 2009. Cf. aussi *Dbriefing n°6*, Ministère belge de la Défense, Bruxelles, juin 2015.



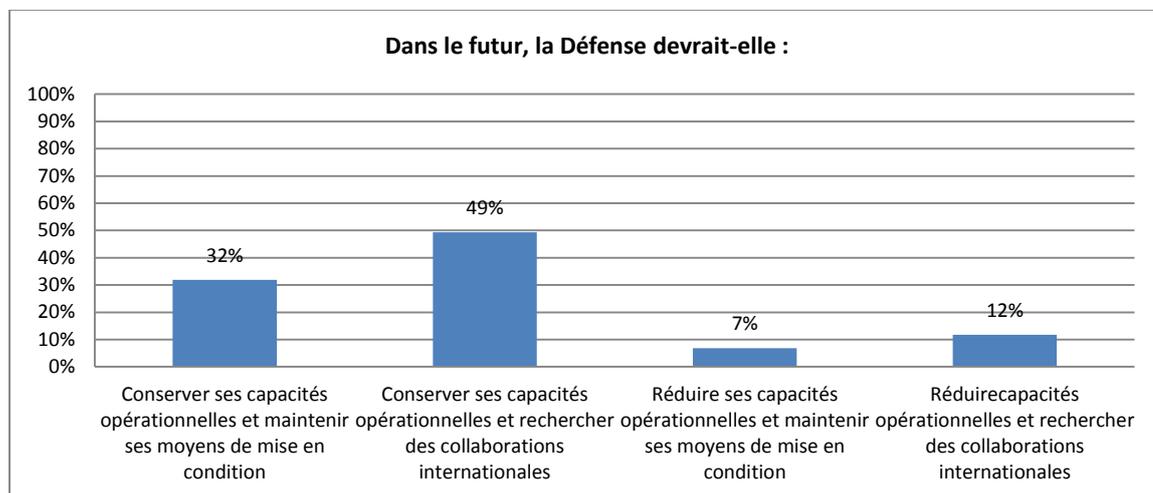
« La majorité du personnel de la Défense (53%) s'identifie à une structure relativement basse dans la structure organisationnelle (unité ou en-dessous). À l'inverse, seulement 28% s'identifie à la Défense et moins de 2 sur 10 (19%) à leur Force. Ceci reflète une tendance générale que l'on observe dans les armées occidentales depuis le déclin des armées de masse, tendance qui s'explique par le fait que les organisations actuelles sont beaucoup plus hétérogènes qu'avant (notamment en termes de division du travail). Ceci dit, près de la moitié des répondants se sentent plus membres de la Défense que spécialistes ».



« Les missions que pourraient réaliser les militaires en Belgique sont principalement des missions de surveillance (84%), ou de lutte contre le terrorisme (83%). Près de sept répondants sur dix (69%) estiment également que les militaires pourraient patrouiller dans les

rues, comme c'est le cas en France avec les opérations *Vigie Pirate*. La lutte contre l'incendie n'est soutenue que par 25% du personnel de la Défense ».

« Les hommes (71% contre 60%), les francophones (77% contre 64%) ou les militaires exerçant une fonction combattante (84%) sont plus favorables aux patrouilles de rues, alors que la lutte contre l'incendie est plus souvent citée par les néerlandophones (30% contre 19%). ».



Enfin, les officiers ont tendance à être systématiquement moins favorables aux quatre missions proposées (74% pour la surveillance des lieux publics, 75% pour les opérations contre les cellules terroristes, 64% pour les patrouilles dans les rues et 15% pour la lutte contre l'incendie).

En outre, dans une étude comparative internationale réalisée<sup>31</sup> entre 2011 et 2012 dans le cadre de la *Swedish Defence University* et parue en 2017 – et qui inclut aussi une enquête en Belgique – on conclut à l'importance du rôle et de la qualité du commandement de proximité (chefs, instructeurs) comme facteur de satisfaction, autant que la stimulation à partir en opérations extérieures. Cela rejoint toute l'importance qu'accorde l'état-major belge à la notion de leadership<sup>32</sup>, vu comme vision, modèle et référence en termes d'efficacité, compétences, aptitudes, attitudes, cohésion du groupe et performances.

Quant au patriotisme davantage présent chez les militaires nonobstant des postures différentes selon les fonctions<sup>33</sup>, il serait quelque peu accentué lorsque les militaires belges sont en présence de militaires de nations très patriotiques comme les Britanniques, les Américains ou les Français (ex : Afghanistan).

<sup>31</sup> Erik Hedlung et Tibor Szvircsev Tresch (eds.), *Motivation to be a Soldier. A Comparison of Eight Nations*, Swedish Defence University, Stockholm, 2017.

<sup>32</sup> Cf. *Leading by example. La Vision du leadership de la Défense*, Ministère belge de la Défense, Bruxelles, 2017, 25 pages.

<sup>33</sup> Entretien avec le général Vansina, chef de la composante Air, Evre, 25 août 2017.

## 1.D. L'image de l'armée

Une société de consultance dano-américaine (*Reputation Institute*) sur la perception des nations indiquait qu'au premier trimestre 2015, les meilleurs scores de réputation sont attribués par les citoyens belges aux Diables rouges (73,2), à l'armée (70,5), aux mutualités (65,7) et à la police (64,4)<sup>34</sup>. Selon plusieurs études du département des sciences du comportement de l'École royale militaire, la multiplication des missions de réponse aux crises (aide à la nation, maintien de la paix et humanitaire) a « significativement redoré l'image de l'armée belge et augmenté son capitale de confiance auprès des Belges »<sup>35</sup> qui plébiscite ce type de missions et opérations. En janvier 2009 déjà, 78% de la population belge avait une assez bonne image de la Défense belge<sup>36</sup> alors qu'en 1993, l'image positive n'atteignait que 49%. Néanmoins, cette image majoritairement positive<sup>37</sup> en 2009 et par la suite ne se traduit pas par un soutien à une augmentation du budget de la Défense.

En ce qui concerne l'image de la Défense par les jeunes Belges - élément important pour mesurer l'attractivité de la profession et organiser les politiques de recrutement<sup>38</sup> - une enquête par sondage<sup>39</sup> réalisée par IPSOS Belgium à la demande du Département des sciences du comportement de l'ERM en janvier 2009 indique que plus d'un tiers des jeunes interrogés se sont dit intéressés par un emploi à la Défense<sup>40</sup>. Cet intérêt pour la Défense concerne davantage les jeunes hommes, en Wallonie et parmi les classes sociales moyennes hautes ; la composante terre étant la plus populaire auprès des jeunes (42%) car la plus accessible. Relevons qu'à l'époque, 27% des jeunes désirant travailler à la Défense ne souhaitaient pas partir en mission tandis que parmi ceux qui n'étaient pas intéressés par un emploi à la Défense, 20% l'étaient à cause du danger (24%) et des missions (20%) ; nonobstant le fait que ces derniers avaient majoritairement une méconnaissance des missions en cours ou projetées à l'époque !

L'équilibre entre le travail et la vie privée fut aussi mis en avant, ce qui est le reflet de la posture des jeunes générations aujourd'hui à propos de leurs choix professionnels futurs.

---

<sup>34</sup> Agence Belga, 16 juillet 2015.

<sup>35</sup> Delphine Resteigne et Philippe Manigart, « Les relations armée-société en Belgique », dans Barbara Jankowski (dir.), *Transformations militaires et perception des armées en Allemagne, Belgique, Pologne et Suède*, dans *La Lettre de l'IRSEM*, Paris, 2013, p. 10.

<sup>36</sup> À savoir 81% pour les francophones et 75% pour les néerlandophones.

<sup>37</sup> Cf. Philippe Manigart, *L'avenir des forces armées belges. Enquête auprès des militaires et du public*, rapport technique SS31, École royale militaire, Bruxelles, septembre 1999, pp. 68-74.

<sup>38</sup> Cf. l'organisation des centres d'informations de l'armée (Liège, Mons, Marche-en-Famenne, Namur, Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Hasselt), le Contact Center Recrutement, les journées portes ouvertes (six par an) les Jobdays (24 par an) organisés par les écoles et les unités de la Défense, les meetings aériens, les Navy Days, les Belgian Helidays, les campagnes publicitaires et promotionnelles (quotidiens, magazines, panneaux lumineux dans les grandes gares, promotion filmique en salles de cinéma,...) (Commission de la Défense nationale, Bruxelles, 17 décembre 2012 ; *Questions et Réponses*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 19 août et 28 octobre 2013, 15 juin 2015).

<sup>39</sup> Valérien Lecoq, *L'attractivité et l'image de la Défense chez les jeunes Belges*, Étude RSTD ERM HF-15, Rapport n°6, Chaire des Sciences sociales, École royale militaire, Bruxelles, avril 2009. Cf. aussi Valérien Lecoq et Philippe Manigart, *The propensity of Young Women to join the Belgian armed forces*, Royal Military Academy, Brussels, September 2016.

<sup>40</sup> À savoir 35% pour la Défense, 31% pour la police, 22% pour les pompiers, 18% pour la SNCB et 17% pour la poste.

Quant à l'image des institutions belges auprès des jeunes Belges interrogés, 79% ont une bonne image de l'armée (en troisième place<sup>41</sup> derrière les 94% pour la Croix Rouge et les 96% pour les pompiers).

Relevons que la Défense a également eu recours à un bureau d'étude « Think To The Point » sur l'analyse d'impact relative à la campagne image « 21 juillet » par une enquête représentative en *face-to-face* (2012 et 2013) et pour une enquête quantitative de la population belge en ce qui concerne la valeur de l'image de marque de la Défense<sup>42</sup>.

Le ministère belge de la Défense a aussi édité en janvier 2014, sous la plume Capitaine de frégate BEM Renaud Flamant, une brochure intitulée « La valeur de la Défense belge » (47 pages double traduction). On y met en parallèle les termes « coût » et « valeur » de la Défense mais aussi la valeur intrinsèque de la Défense belge pour la collectivité nationale, à savoir l'argumentaire autour du besoin de disposer de forces armées dans le pays. Les mots « prospérité », « bien-être » et « sécurité » renvoient aux intérêts nationaux.

Une étude plus récente (2015) de l'ERM indique que les jeunes belges se disent globalement fiers de la Défense (66%) et estiment que c'est un excellent employeur (63%)<sup>43</sup>.

D'après les chiffres de l'Eurobaromètre de l'automne 2016 de la Commission européenne, 81 % de Belges font confiance à leur armée. C'est beaucoup plus que l'année précédente, quand son capital sympathie gravitait autour des 70 %.

Ce baromètre vise à déterminer quel crédit les Européens accordent à leurs propres institutions, comme les médias, la justice, la police, l'armée, le gouvernement, le Parlement, les partis politiques, l'Union européenne ou encore l'Organisation des Nations unies (ONU). En Belgique, c'est donc l'armée qui est au premier rang devant la police (73 %) et le système judiciaire (50 %).

Au niveau européen, l'armée belge se classe plutôt bien et fait partie du top 10 des troupes qui galvanisent un fort taux de confiance. Ex aequo avec son homologue néerlandaise, elle est derrière la Défense finlandaise (94 %), anglaise (84 %), française (84 %), irlandaise (84 %) et danoise (83 %).

Cette forte progression (l'armée belge a gagné 15 points en 10 ans) s'expliquerait d'une part par les attentats du 22 mars mais aussi par la plus grande visibilité des soldats en Belgique suite à leur présence dans les rues avec la menace terroriste. Selon le général Vansina, chef de la Composante Air<sup>44</sup>, le meilleur soutien de la population belge date de la prise en compte de l'environnement sécuritaire post-guerre froide puis post-11 septembre ; les opérations aériennes belges en Afghanistan étant majoritairement comprises par les Belges.

---

<sup>41</sup> Derrière l'armée, nous trouvons dans l'ordre décroissant la protection civile (77%), la poste (76%), l'éducation (74%), l'administration (72%), la police (67%), la SNCB (59%), Belgacom (57%), la Justice (50%), le Gouvernement (50%).

<sup>42</sup> *Questions et Réponses* n°54, Chambre des Représentants, Bruxelles, 1 décembre 2014, pp. 183-184.

<sup>43</sup> Valerian Lecoq, *L'attractivité du métier de militaire : enquête auprès des jeunes demandeurs d'emploi*, SCGW, École royale militaire, novembre 2015, p. 19. Relevons que les centres d'information de l'armée contactent ou sont contactés par les écoles secondaires pour donner de l'information aux élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année, renforçant ainsi « une bonne image de la Défense » (*Questions et Réponses* n°53, Chambre des Représentants, Bruxelles, 17 février 2014).

<sup>44</sup> Entretien, Evere, 25 août 2017.

## 1.E. L'opinion publique belge et la Défense

Aujourd'hui, il nous faut considérer que l'opinion publique est devenue une variable stratégique non négligeable. Les attentats terroristes, les restrictions d'engagements et autres caveats, les concepts de zéro-mort et de moindre mort, la triangulation « médias, opinions publiques, élections politiques », le rôle, le poids et la responsabilité des espaces parlementaires nationaux et des parlements fédéraux; tout nous renvoie de près ou de loin aux rapports complexes, tendus parfois et délicats souvent entre la population et les décideurs, les opinions publiques et le militaire.

Et sans le soutien du public, il est vraisemblable que des progrès substantiels seront difficiles à réaliser en matière de sécurité-défense nationale et européenne. Aussi, dans le Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne de sécurité sous-titré « Assurer la sécurité dans un monde en mutation » et adopté par les États membres en décembre 2008, il était déjà précisé qu'« il est essentiel de conserver le soutien du public en faveur de notre engagement au niveau mondial. Dans les démocraties modernes, où les médias et l'opinion publique jouent un rôle essentiel dans la définition des politiques, l'appui des citoyens est fondamental pour que nous puissions maintenir nos engagements à l'étranger. Nous déployons des policiers, des experts judiciaires et des soldats dans des zones instables dans le monde entier. Il incombe aux gouvernements, aux parlements et aux institutions de l'UE de faire savoir que nous contribuons ainsi à notre propre sécurité »<sup>45</sup>.

Rappelons que dans le modèle général des systèmes politiques de David Easton<sup>46</sup>, les décisions (les *outputs*) sont influencées par un flux de demandes et de soutiens (les *inputs*). La conversion des *inputs* en *outputs* se fait par l'intermédiaire des acteurs et institutions politiques (le *throughput*). Les décisions agissent ensuite sur l'environnement et réagissent sur les demandes qui ont provoqué ces décisions (ce qu'on appelle le *feedback loop* ou effet de rétroaction ou de boucle). Easton distingue deux types d'*inputs*: les demandes (*demands*) et les soutiens (*supports*).

Les demandes sont donc toutes les revendications des citoyens, relayées ou non par différents groupes de pression ou d'intérêt, à l'adresse des dirigeants. Les soutiens englobent, eux, toutes les attitudes et tous les comportements favorables au système. Selon Easton, sans ces soutiens, le système politique perdrait sa légitimité et s'effondrerait à la moindre surenchère de demandes. Nous percevons combien le soutien de l'opinion publique a été essentiel à la légitimité de la PESD<sup>47</sup>.

Dans les systèmes démocratiques, un des *inputs* qui joue un rôle central - aussi bien au niveau des demandes (préférences pour telles ou telles politiques) que du soutien (légitimité des décisions) - est l'opinion publique. La perception du public définit en effet les limites acceptables des politiques, limites à l'intérieur desquelles les acteurs politiques

---

<sup>45</sup> Conseil de l'Union européenne, *Stratégie européenne de sécurité. Une Europe sûre dans un monde meilleur*, Bruxelles, DGF-Communication/publications, Bruxelles, 2009, p. 26.

<sup>46</sup> David EASTON, *A Systems Analysis of Political Life*, The University of Chicago Press, Chicago, 1979.

<sup>47</sup> Cf. Wolfgang WAGNER, *The democratic legitimacy of European Security and defence Policy*, Occasional Paper n°57, ISSEU, Paris, avril 2005.

doivent résoudre les différents dossiers<sup>48</sup>. Dans certains domaines, l'opinion peut se montrer permissive et dans d'autres plus directive<sup>49</sup>.

Si, dans le passé, la marge de manœuvre des dirigeants politiques était probablement plus importante dans le domaine de la défense que dans d'autres domaines<sup>50</sup> puisque associé au pouvoir régalien de l'État, ces dernières années, les médias et l'opinion publique sont devenus, dans ce domaine également, des acteurs dont il faut tenir compte, en particulier lors de situations de crise<sup>51</sup>.

Au-delà des visions « réalistes » (l'opinion n'est pas compétente) et « idéalistes » (l'opinion n'est pas écoutée) trop réductrices et trop simplistes, il y a bien interférence causale entre l'opinion et la décision politique même si l'opinion publique n'est qu'une des variables – « ni déterminante, ni marginale »<sup>52</sup> – du processus décisionnel en matière de sécurité-défense.

Dans l'eurobaromètre standard n°86 de la Commission européenne<sup>53</sup> de l'automne 2016 (3 au 16 novembre 2016), les répondants belges considèrent que le terrorisme et l'immigration restent les principaux problèmes auxquels doivent faire face leur pays et l'UE.

Selon les analystes de cet eurobaromètre, « la Belgique n'a pas été épargnée par les actions violentes terroristes au cours de l'année 2016<sup>54</sup>. Ces événements ont inmanquablement marqué l'opinion publique belge. En témoigne le fait que 23% des répondants belges classent le terrorisme parmi les deux problèmes les plus importants auxquels doit faire face le pays, juste derrière la France (31%) et l'Allemagne (28%), pays également fortement touchés au cours des derniers mois. Dans ces trois pays, le terrorisme constitue la seconde préoccupation nationale.

Au niveau national, les répondants belges sont donc bien plus inquiets par rapport au terrorisme que ne le sont en général leurs homologues européens (UE28: 14%). Ils sont également 33% à penser que le terrorisme représente un problème pour l'UE, proportion légèrement supérieure à la moyenne européenne (32%).

---

<sup>48</sup> R.J. DALTON, *Citizen Politics in Western Democracies: Public Opinion and Political Parties in the United States, Great Britain, West Germany and France*, Chatham House Publishers, Chatham, 1988.

<sup>49</sup> Cf. V.O.KEY, *Public Opinion and American Democracy*. Alfred A. Knopf., New York, 1961, pp. 32-35 ; C.J. GLYNN, S. HERBST, B. O'KEEFE et R.Y. SHAPIRO, *Public Opinion*, Westview Press, Boulder, 1999.

<sup>50</sup> P. EVERTS, *Democracy and Military Force*, Palgrave, Hampshire, 2002 ; Philippe MANIGART, « Les relations interorganisationnelles dans le domaine de la défense nationale », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP* n° 1111-1112, Bruxelles, 1986.

<sup>51</sup> P. EVERTS et P. ISERNIA (éds), *Public Opinion and the International Use of Force*, Routledge, London, 2001.

<sup>52</sup> Pascal VENNESSON, « Opinion publique et décision dans les crises internationales », dans *La Lettre du C2SD*, Ministère de la Défense, Paris, mai 2003.

<sup>53</sup> Depuis celui présenté en l'an 2000, il n'y a plus eu d'eurobaromètre spécial sur la défense européenne (Pour davantage de détails, cf. André Dumoulin, « À quand un eurobaromètre pour les dix ans de la PESD », dans *Europe diplomatie & défense*, n°97, Agence Europe, Bruxelles, 31 janvier 2008).

<sup>54</sup> Le 22 mars 2016, deux attentats ont touché Bruxelles à l'aéroport national et au métro Maelbeek dans le quartier européen de la capitale belge. Il y eut 32 morts et 324 blessés à des degrés divers (23 nationalités différentes). Deux cent vingt-quatre (224) personnes ont été hospitalisées, la dernière victime encore hospitalisée a regagné son domicile le 15 février 2017 (Agence belge, 13 mars 2017).

Fait intéressant, lorsqu'ils sont interrogés quant aux deux problèmes les plus importants auxquels ils doivent faire face au niveau personnel, le terrorisme n'est mentionné que par 9% des répondants belges (UE28: 5%). L'inflation et la hausse des prix (37%, UE28: 28%), les impôts (15%, UE28: 12%), et les pensions (14%, UE28: 15%) arrivent en tête des préoccupations au niveau personnel des citoyens belges interrogés, bien avant le terrorisme.

Le terrorisme est donc principalement perçu comme une préoccupation au niveau national et européen, mais peu au niveau individuel ».

En outre, 80% des répondants soutiennent une politique de sécurité et de défense commune des États membres de l'UE.

## Partie 2 : Éléments transversaux

### 2.A. Mémoire et histoire

Le rapport à l'histoire et aux événements militaires du passé peuvent être des pierres à l'édifice de soutien à l'esprit de défense dès l'instant où les faits d'armes sont associés à la défense de la patrie, à la résistance à l'occupant, à la protection des biens et des valeurs du pays. Aussi, le débat sur l'avenir du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire fut d'importance, au-delà des querelles politiques et communautaires<sup>55</sup>. Le 20 mai 2016, le Conseil ministériel restreint approuvait le principe d'une réforme des quatre parastataux<sup>56</sup> dépendant du ministère de la Défense. Un nouvel organisme « transversal » fut imaginé. Ce parastatal de type B sera dédié à la transmission de la mémoire et de la présentation de l'histoire des conflits armés sur le sol belge ou auxquels des Belges ont participé (*War Heritage Institute*), mais aussi de s'occuper de la gestion du patrimoine militaire. Il reprendra ainsi, en partie, les compétences des quatre parastataux. Il a vu le jour le 8 mai 2017.

Plus précisément, ce parastatal transversal (budget annuel de 17 millions d'euros) sera aussi chargé de la gestion du patrimoine militaire – dont les collections du Musée royal de l'Armée (restant fédéral) – et de celle de plusieurs sites historiques, dont le bunker de commandement du mont Kemmel, la cave McAuliffe à Bastogne, le Mémorial national du Fort de Breendonk, le boyau de la mort à Dixmude, le musée de l'artillerie *Gunfire* à Brasschaat. Il englobera aussi l'Institut des vétérans. Ce dernier sera localisé dans les murs de l'École royale militaire<sup>57</sup>. L'objectif du ministre belge de la Défense est d'organiser une rénovation importante du Musée royal de l'Armée (longtemps sous-financé) par le biais d'un partenariat public-privé. Ledit parastatal perdra ses statuts d'établissement scientifique fédéral et de service d'État à gestion séparée ainsi que son personnel militaire<sup>58</sup> qui devrait quitter progressivement l'établissement. La crainte d'une délocalisation d'une partie des collections dans les régions fut émise par les syndicats et certains partis politiques (PS, CD&V) alors que le ministre de la Défense, Steven Vandeput (N-VA) garantissait le maintien des collections au Fédéral.

---

<sup>55</sup> Cf. Compte rendu, Commission de la Défense nationale, Chambre des Représentants, Bruxelles, 25 novembre 2015, 31 mai et 29 juin 2016 et 29 mars 2017 et *Questions et Réponses*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 21 décembre 2015 ; *Le Soir*, 10 février 2017, *La Libre Belgique*, 11 janvier 2017 ; *L'Echo*, 28 avril 2017.

<sup>56</sup> À savoir l'Institut géographique national, l'OCASC, le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire et l'Institut des Vétérans-Institut national des Invalides de Guerre, Anciens Combattants et Victimes de Guerre (IV-INIG).

<sup>57</sup> Agence Belga, 31 mai et 14 novembre 2016, 8 mai 2017 ; *La Libre Belgique*, 26 mai, 1 et 6 juillet 2016 ; *L'Echo*, 7 juillet et 15 novembre 2016, 9 mai 2017 ; *La Libre Belgique*, 9 mai 2017 ; *Le Soir*, 10 février et 9 mai 2017 ; *Questions et Réponses*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 1 décembre 2014.

<sup>58</sup> 109 sur 187 équivalents temps plein.

Le Musée royal de l'Armée possède un fond d'archives très riche et une bibliothèque<sup>59</sup> imposante en matière d'histoire militaire. Relevons que l'exposition « J'avais 20 ans en 1945 » a pu tirer parti des collections et des réserves du musée<sup>60</sup>. De toute évidence, la relance des entrées dans ces différents sites pourrait devoir passer par des manifestations spécifiques, des expositions thématiques temporaires et l'intégration de nouvelles technologies muséologiques.

L'autre dimension patrimoniale - en dehors des défilés militaires du 21 juillet, des célébrations locales (villes garnisons)<sup>61</sup>, des chartes d'amitié entre une ville et une unité militaire<sup>62</sup> (villes et communes marraines de la Défense)<sup>63</sup> des commémorations autour de la guerre 1914-1918 ou des Marches du Souvenir et de l'Amitié (MESA) -, repose sur les cérémonies annuelles d'hommage aux militaires belges décédés (252 au 7 avril 2017) dans le cadre d'opérations à l'étranger depuis la fin de la seconde guerre mondiale, à la fois Place du Congrès (« Soldat inconnu ») et dans l'enceinte de l'École royale militaire. Le 7 avril a été choisi en 1998 par le Gouvernement comme « la Journée des Vétérans » en commémorations des 10 paras commandos qui ont été assassinés ce jour-là en 1994 à Kigali, au Rwanda. Quant aux porte-drapeaux, ils sont invités aux trois journées nationales de commémoration : 7 avril, 8 mai et 11 novembre. De toute évidence, « l'armée est un élément, un acteur de commémoration »<sup>64</sup>.

## 2.B. Enseignement de défense

De toute évidence, les liens sont étroits entre l'assimilation de l'esprit de défense et la connaissance des enjeux de sécurité-défense. Il s'agit d'user de pédagogie pour amener les citoyens à se forger un esprit de défense. De plus, la culture militaire, celle d'arme faite de traditions mais aussi des microcultures de groupes au sein de l'armée, est fabriquée par la formation et la socialisation militaire, influencée elle-même par les décideurs politiques et

---

<sup>59</sup> L'autre grande bibliothèque étant la Bibliothèque universitaire de la Défense accessible aux civils (*Questions et réponses écrites*, Chambre des Représentants, 3 juin 2013).

<sup>60</sup> Interview de Michel Dumoulin, dans *Le Soir*, 10 février 2017, p. 8.

<sup>61</sup> Brasschaat, Kleine-Brogel, Bourg-Léopold, Tournai, Heverlee, Zeebrugges, Spa, Marche-en-Famenne, Amay, etc.

<sup>62</sup> Par exemple, la charte d'amitié signée entre la ville de Bastogne et la 3<sup>ème</sup> compagnie du bataillon des Chasseurs ardennais, dans le même esprit des commémorations du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille des Ardennes ou de l'ouverture du War Heritage Museum.

<sup>63</sup> Les villes marraines sont Mons, Beauvechain, Butgenbach, Dixmude, Dinant, Coxyde, Namur, Nieuport, Ostende, Saint-Nicolas, Waregem. Les types d'appui peuvent être en infrastructure, en personnel, en appui matériel ou en appui combiné (ex: organisation journée sportive, festival musiques militaires, escorte MP pour cérémonies, mise à disposition de bateaux à voile, classe de plein air, préparation de repas, etc.) (*Questions et réponses écrites*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 13 mai 2013 et 1 décembre 2014). Rappelons qu'afin de créer de nouveaux liens entre la Défense et la nation, il fut décidé, en 2001, que l'accès aux salles et terrains de sport militaires serait permis aux écoles et clubs sportifs reconnus par leurs fédérations pour des cours et entraînements (*Questions et Réponses écrites*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 30 novembre 2015).

<sup>64</sup> Colonel Monin, entretien, caserne du 12/13<sup>ème</sup> de Ligne, Spa, 21 août 2017. N'engage pas la Défense.

leur propre approche du rôle des armées<sup>65</sup>. Et il y a bien, dans le relationnel armée-société, apparition de changements - par influence réciproque – au sein des modèles culturels initiaux de l'un et l'autre groupe<sup>66</sup>, sans toutefois fragiliser de façon majeure les valeurs défendues par l'institution militaire.

En dehors des formations dispensées à l'École royale militaire pour les élèves officiers<sup>67</sup>, les formations dispensées par le Collège de Défense et l'IRSD – ainsi qu'à un niveau international par le biais du Collège de Défense de l'OTAN (Rome), de la NATO School d'Oberammergau, du Collège européen de sécurité et de défense de l'UE, de l'Erasmus militaire et de certains ballons d'essais autour de l'édification d'une université européenne de la défense -, peu de structures d'enseignement abordent les questions militaires. Les militaires ont leur propre vision de la Défense et, en tant que citoyen, peuvent être des « transmetteurs » de valeurs et de connaissances sur les questions de défense nationale et internationale.

Ainsi, dans une enquête datant de mai 2009 réalisée dans le cadre d'une étude ERM<sup>68</sup>, 79% des élèves de l'ERM considèrent que c'est à travers la formation militaire qu'ils disposent de l'information sur la PESD. Les élèves sélectionnent, après la formation militaire, l'internet des sites officiels (32%), la presse quotidienne (27%) et la télévision (23%) comme sources d'information. Relevons que l'internet interactif (blogs, forum, etc.), les revues spécialisées, la radio et les entourages privés sont peu sollicités (moins de 15%) comme lieux d'information sur la PESD.

À l'ERM, les élèves estiment que l'enseignement est axé principalement sur l'OTAN (95%), l'UE et l'ONU (chacun 94%) et la politique de défense nationale (92%). Les missions de maintien de la paix (90%) et la PESD (83%) suivent dans le choix des réponses. La politique de défense des pays n'est pas prioritaire (58%).

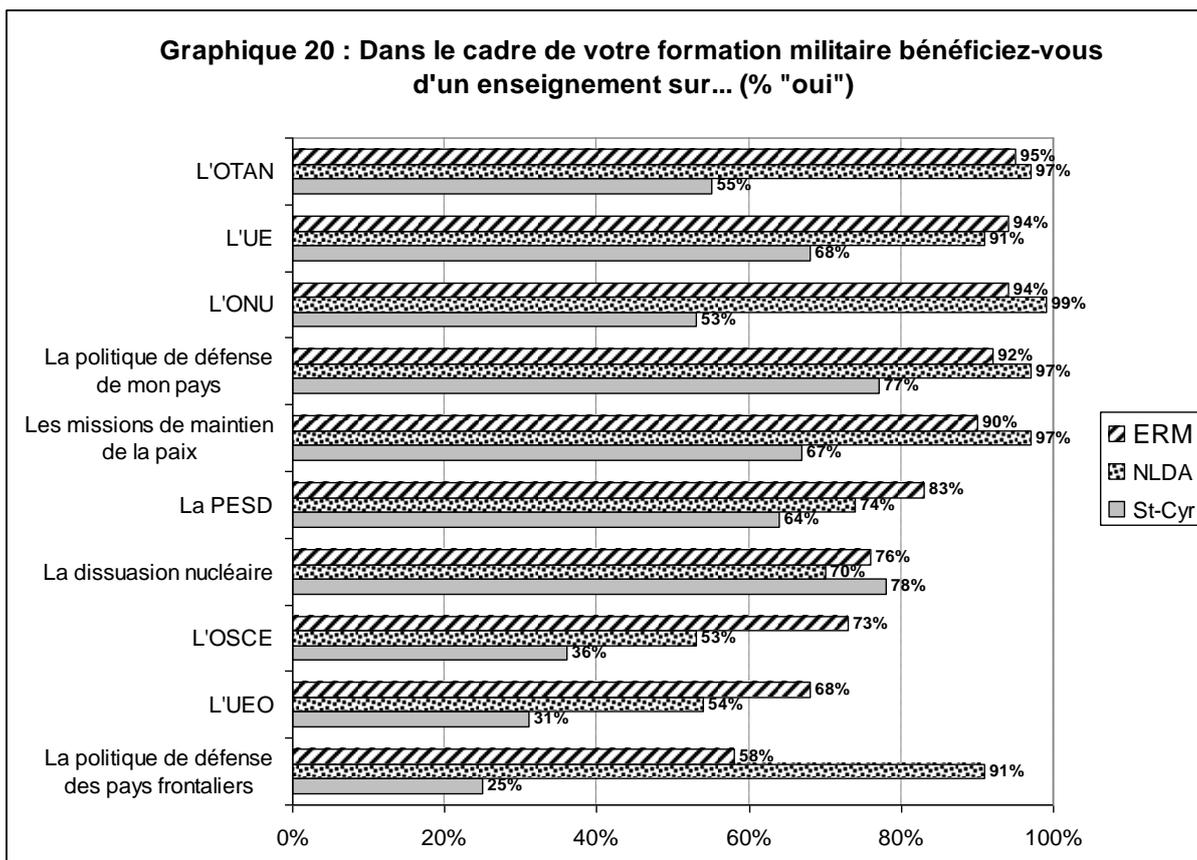
---

<sup>65</sup> La notion de sous-culture politico-militaire a été développée par Elizabeth Kier, in Peter J. Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security. Norms and Identity in World Politics*, Columbia University Press, New York, 1996, p. 201.

<sup>66</sup> Cf. Denys Cuhe, *La notion de culture dans les sciences sociales*, La Découverte, Paris, 1998, p. 54.

<sup>67</sup> En 2016, il y avait 434 étudiants à l'ERM. À ce nombre doit s'ajouter ceux qui effectuent leur cursus en dehors de l'institution militaire.

<sup>68</sup> André Dumoulin, Mathias Bonneu et Philippe Manigart, « Mesure de l'opinion de publics spécialisés : les écoles militaires de St Cyr, de Breda et de l'ERM (étude HF-12) », dans André Dumoulin et Philippe Manigart (dir.), *Opinions publiques et Politique européenne de sécurité et de défense commune : acteurs, positions, évolutions*, Bruylant, Bruxelles, 2010, p. 351-352.



Source : André Dumoulin et Philippe Manigart (dir.), *Opinions publiques et Politique européenne de sécurité et de défense commune : acteurs, positions, évolutions*, Bruylant, Bruxelles, 2010, p. 352

Relevons qu'une éventuelle concrétisation d'une politique visant, à terme, à n'accepter à l'ERM que les bacheliers (ceux qui ont fait leurs 3 années de baccalauréat dans une université civile)<sup>69</sup> imposera de créer des synergies avec les universités et les hautes écoles, tout en favorisant les liens armée-nation. Dans le même esprit, un accord spécifique a été conclu autour des enjeux du cyber et doit se concrétiser à la rentrée académique 2017.

Afin de répondre aux demandes de terrain et aux besoins du marché de la sécurité informatique, 6 établissements de l'enseignement supérieur ont ainsi proposé un nouveau Master en Cybersécurité. Il s'agira d'une codiplômation à six (quatre établissements d'enseignement universitaire : ULB, UCL, UNamur, École royale militaire et deux Hautes Ecoles : HEB et HELB dont l'ULB est l'établissement référent). Le Master est accessible aux porteurs d'un Bachelier en informatique ou en ingénierie. Il couvre notamment les domaines suivants : cryptographie et cryptanalyse, réseaux de télécommunications et informatique distribuée, sécurité de l'information et sécurisation des systèmes informatiques, techniques de

<sup>69</sup> *La Libre Belgique*, 17 mars 2016, p. 12.

gestion et d'exploitation de mégadonnées, inférence et fuites d'information, aspects légaux, éthiques et humains de la sécurité<sup>70</sup>.

Au-delà des synergies technologiques qui peuvent opérer entre les laboratoires de la Défense et le monde industriel, la rareté est de mise en matière de transmission, si ce n'est quelques opportunités de militaires invités à parler dans certaines écoles secondaires et universitaires. À ce dernier niveau, la plupart des cours de bac ou de master abordent les relations internationales ou la géopolitique, sans entrer dans le détail de matières proprement militaires (doctrines militaires, dissuasion nucléaire, etc.). L'enseignement et les études de défense sont rares et les matières connexes sont même éclatées en plusieurs disciplines (économie, histoire, géographie, droit, science politique, sociologie). Il semble bien que seule l'ULg a intégré ces matières spécifiques dans le cadre d'un cours sur « Enjeux de sécurité-défense » en bac 3 (département de science politique). Dans ce cadre, relevons que le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS)<sup>71</sup> a créé un nouveau programme (*Outreach*) accueillant des stagiaires étudiants de différentes universités afin d'accroître la capacité de réflexion et d'introduire des idées nouvelles pour ledit service. A existé également une Université d'été de la Défense avec un cycle de conférences données à l'ERM.

De toute évidence, les quelques ballons d'essais et autres études sur l'enseignement de la défense ont été quasi-inexistants en Belgique ; à la différence, par exemple, de la France qui, régulièrement, a vu s'engager plusieurs réflexions de fond<sup>72</sup> sur les questions d'enseignement en matière de défense, sur l'enseignement de l'esprit de défense, initiation à la défense dans le cadre de l'enseignement secondaire, université stratégique au sein de l'École militaire, etc.

Relevons l'existence du concept de « soutien aux projets pédagogiques d'enseignement de défense » organisé par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère français de la Défense. Il s'agit ici, comme en Belgique, de subventionner des projets pédagogiques comme les voyages scolaires sur les lieux de mémoire, la réalisation de travaux éducatifs sur des correspondances de guerre, la participation de classes à une commémoration nationale, la réalisation de rallyes citoyens, conférences, ... afin de promouvoir, au final, l'esprit de défense. En outre, il y a volonté manifeste de mettre en œuvre l'éducation à la défense à tous les niveaux<sup>73</sup> afin d'organiser une « éducation stratégique », dont l'initiative de la Direction de l'enseignement militaire supérieur qui travaille au renforcement de ses liens avec le monde universitaire. Pour le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, « il faut des experts civils des affaires

---

<sup>70</sup> *La Libre Belgique*, 2 avril 2016.

<sup>71</sup> *Dbriefing* n°7, Ministère belge de la Défense, Bruxelles, juillet 2015.

<sup>72</sup> Cf. Jean Dufourcq, « Pour une université stratégique à l'École militaire », *Revue de Défense nationale*, Paris, Tribune n°282, 2 novembre 2012 ; Louis Balmond (dir.), *L'enseignement de défense : bilan et perspectives*, Les Documents du C2SD, Paris, 2007 ; Jérôme Pellistrandi, « Relation Défense-Université : une nouvelle étape », dans *Revue de Défense nationale*, Tribune n°720, Paris, 12 décembre 2015 ; Pierre Jeandel (dir.), *Sensibiliser et former aux enjeux de défense et de sécurité nationale : quelles missions pour l'enseignement supérieur ?*, Commission Armées jeunesse, Paris, avril 2010 ; Actes de la table ronde du CEHD, *Défense et université. 30 ans d'enseignements*, Cahiers du Centre d'Etudes d'histoire de la défense, n°20, Paris, 3 et 4 avril 2002 ; Guy Gaultier, *L'enseignement de défense à l'école*, Mémoire, Collège interarmées de défense (CID), Paris, avril 2002 ; Bernard Phan, « Enseigner la défense », dans *Historiens et géographes*, n°390, Paris, avril 2005 ; Collectif, « *Esprits de défense* », IHEDN, 2015.

<sup>73</sup> <http://eduscol.education.fr/cid47702/ressources-nationales-pour-l-education-a-la-defense.html>

stratégiques dans les institutions extérieures, car la Défense doit pouvoir s'appuyer sur une recherche et une expertise stratégique indépendante et de qualité ». (...) « Fournir une perspective différente parce qu'extérieure ».

Reste les quelques *thinks tanks* belges qui sont des ponts entre l'institutionnel et le grand public (IRSD, Egmont Institute), le premier étant associé au ministère de la Défense avec des missions spécifiques, le second proche du SPF Affaires étrangères. La très petite taille du pays, les divergences communautaires, la pénétration et la diffusion très large des publications étrangères, la modestie des moyens engagés dans une matière — défense et relations internationales — qui ne recueille pas un large intérêt chez le citoyen belge sauf lorsque des crises l'interpellent peuvent expliciter cela<sup>74</sup>. Posture qui peut dissimuler aussi la difficulté, insurmontable encore aujourd'hui en Belgique, à fédérer la recherche « stratégique » en regroupant les acteurs francophones et néerlandophones, civils et militaires, ainsi que les diplomates afin de créer une sorte de Clingendael (Pays-Bas)<sup>75</sup> ou d'aboutir à une sorte d'IHEDN belge plus ambitieux que l'actuel 4ème cycle de l'IRSD qui reste dépendant des moyens qui lui sont alloués.

## 2.C. Éthique et armée

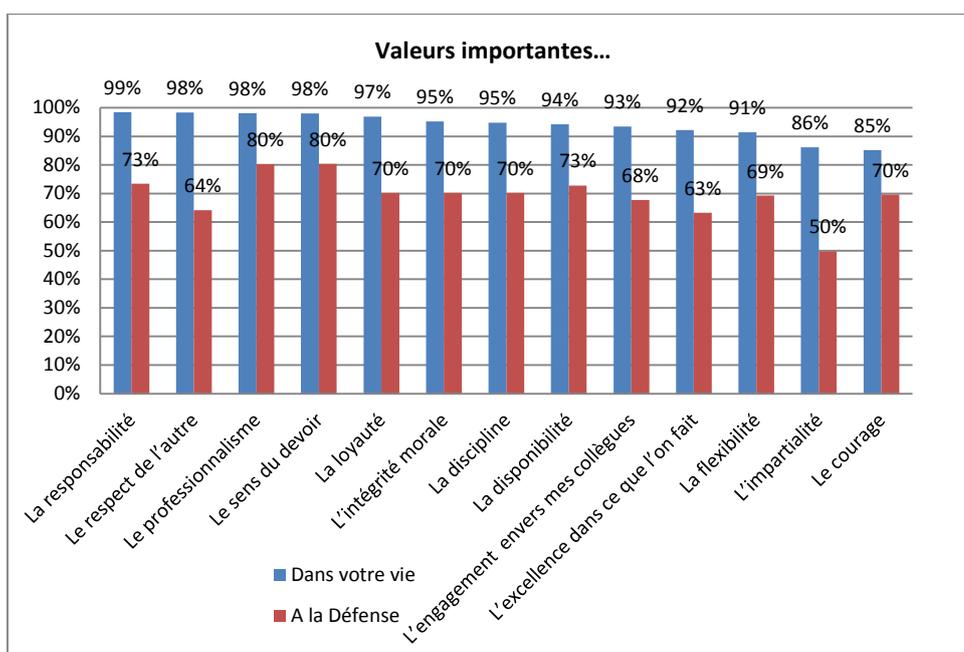
Dans l'enquête 2015 de l'ERM (*cf. supra*), « les valeurs proposées au personnel de la Défense sont toutes relativement importantes dans leur vie. Seule l'impartialité (86%) et le courage (85%) ne sont pas partagés par plus de 90% des répondants ».

« En ce qui concerne les valeurs présentes à la Défense, le tableau est nettement plus mitigé ; seuls le professionnalisme et le sens du devoir atteignent les 80%. L'impartialité n'est même citée que par une personne interrogée sur deux ».

---

<sup>74</sup> Cf. André Dumoulin, « La recherche stratégique en Belgique », *Revue de Défense nationale*, Paris, janvier 2005.

<sup>75</sup> Clingendael: Nederlands instituut voor internationale betrekkingen/Netherlands Institute of International Relations ([www.clingendael.nl](http://www.clingendael.nl)).



« Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, les francophones sont globalement nettement moins nombreux que leurs homologues néerlandophones à estimer les différentes valeurs proposées comme étant présentes à la Défense. Cela est particulièrement visible au niveau du respect de l'autre (69% contre 75%), de la discipline (64% contre 75%) ou encore de l'impartialité (44% contre 55%) ».

	Fr	NI
La discipline	64%	75%
L'excellence dans ce que l'on fait	57%	67%
Le respect de l'autre	56%	71%
La disponibilité	69%	75%
L'impartialité	44%	55%
La responsabilité	68%	77%
La loyauté	66%	73%
La flexibilité	65%	72%
L'engagement envers mes collègues	64%	71%

Relevons que dans un document de 2017 de la Défense sur le leadership, on insiste sur la notion « d'éthiquement responsable » à propos du leader. Elle renvoie aux valeurs fondant l'identitaire (du militaire belge<sup>76</sup>) ; valeurs induisant fortement le comportement des membres de l'organisation et influençant d'autant les prises de décision.

<sup>76</sup> <http://intranet.mil.intra/sites/Pers/values/pages/waarden.aspx>

## Valeurs de la Défense : valeur du militaire belge<sup>77</sup>

Sens du devoir  
Respect  
Engagement  
Courage  
Intégrité  
Sens de l'honneur  
Loyauté

Relevons que les mots « sacrifice » et « fraternité » ne sont pas explicitement intégrés mais ils se trouvent enchâssés d'évidence dans certains autres mots-clefs. Précisons que les mots « patrie », « drapeau » ne sont pas distinctement repris. D'ici 2018, le système d'évaluation des militaires devrait être réformé en intégrant 5 valeurs génériques : la loyauté, l'intégrité, le respect, la collaboration et la flexibilité.

Dans une étude réalisée par la chaire des sciences sociales de l'École royale militaire<sup>78</sup>, une des questions du sondage sur la vision des jeunes belges et des jeunes engagés intégraient des « affirmations » à propos des militaires dont certaines propositions recouvraient certaines valeurs : *autoritaires, intègres, respectent les autres, flexibles, loyaux, courageux, travaillent bien ensemble, conscients de leurs devoirs*. L'image que les jeunes ont des militaires était pratiquement similaire à celle qu'en a le reste de la population. La principale différence se marquait au niveau de la flexibilité du militaire : les jeunes les voyaient un peu moins flexibles (75% contre 83%). Les jeunes avaient également une image plus autoritaire (70% contre 61%) du militaire.

À ces éléments doit se rajouter le sentiment de confiance dans l'armée en son sein, armée vue comme un microcosme, certes traversée par des influences exogènes et sociétales, qui a ses propres règles, ses codes particuliers, ses traditions d'unités, son esprit de corps à entretenir par le jeu hiérarchique (confiance contractuelle) et la relation d'homme à homme. Le sentiment d'appartenance étant prégnant.

---

<sup>77</sup> Relevons que pour les membres du personnel civil relevant de la Défense belge, les valeurs sont l'impartialité, le respect, la loyauté et la conscience professionnelle.

<sup>78</sup> Valerian Lecoq, *L'attractivité et l'image de la défense chez les jeunes belges*, Étude RSTD ERM HF-15, Rapport n°6, Bruxelles, avril 2009, p.34.

L'éthique en défense prend ainsi davantage de place dans les armées modernes<sup>79</sup>, suite aux bouleversements internationaux, à l'augmentation des conflits asymétriques<sup>80</sup>, à la judiciarisation de la société y compris dans l'espace militaire, au développement de l'enseignement du droit de la guerre, à la diversité culturelle au sein des forces armées<sup>81</sup> et au déclin des idéologies. Toutes choses qui amènent interrogations et nouveaux besoins normatifs. Éthique qui est censée contre-carrer, avec difficulté, le bouleversement des valeurs morales qu'entraînent la guerre<sup>82</sup> et la gestion des crises. Éthique qui est aujourd'hui également posée en termes sociologiques et stratégiques, avec toutes les difficultés à résoudre les dilemmes autour de la notion de relativisme culturel et normatif, de l'individualisme, de la « civilianisation », de la féminisation, de la mondialisation<sup>83</sup>, dans le cadre interne de fonctionnement de l'armée et dans la vision de son rôle dans les engagements extérieurs et lectures des relations internationales<sup>84</sup>.

Aussi, la question de la légitimité<sup>85</sup> des interventions (à distinguer de la légalité juridique internationale) revient au devant de la scène...éthique, tout comme l'enjeu entre le terrain et la morale. À cet égard, la diplomatie belge a mis régulièrement en avant l'importance de faire reposer ses actions extérieures sur un mandat onusien (opérations « de

---

<sup>79</sup> Marin Gillier et Comité A du CHEM, « Éthique et opérations : formation du combattant », *Revue de Défense nationale*, Paris, août-septembre 2006, pp. 175 et sv. ; Ministère français de la Défense Armée de Terre, *Dignité de l'Homme*, Colloque, Coëtquidan, 17 mai 2002 ; Michaël Ignatieff, *L'honneur du guerrier. Guerre ethnique et conscience moderne*, La Découverte, Paris, 2000 ; Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Ryoa Chung, *Ethique des relations internationales*, PUF, 2013, pp. 157-190 ; Stephen Nathanson, *Terrorism and the Ethics of War*, Cambridge University Press, Cambridge, 2010 ; Gilles Andréani Gilles et Pierre Hassner Pierre, « Morale et violence internationale », *Commentaires*, n°111, Paris, automne 2005 ; Michael Walzer, *Guerres justes et injustes*, Belin, Paris, 1999, pp. 187-200.

<sup>80</sup> Guy Goemanne, « La Défense face aux terrorismes : paradigme et complexité », dans *Revue militaire belge*, n°13, IRSD, Bruxelles, décembre 2016, p. 52.

<sup>81</sup> Plusieurs études et sondages ont été réalisés par les différents ministres belges de la Défense depuis les années 1990 à propos de la diversité au sein des forces armées, y compris les attitudes de racisme en leur sein. Le 21 novembre 2016, la Défense a été retenue comme lauréate pour la *Federal Diversity Award 2016* avec sa bande dessinée « Thomas part en opération » qui conscientise les membres du personnel à la diversité dans la société et dans leur propre organisation. La BD sera distribuée aux candidats militaires pendant leur formation de base et les autres personnels via l'intranet.

<sup>82</sup> Gilles de La Roque, « L'obscur clarté de l'éthique militaire », *Revue de Défense nationale*, Paris, août-septembre 2007, p. 146 ; Jean-René Bachelet, *Pour une éthique du métier des armes. Vaincre la violence*, Vuibert, Paris, 2006.

<sup>83</sup> Benoît de Saint Vincent, Nicolas Masson et Valérie Berrette, *Vers une identité commune aux acteurs de la défense. Constats et perspective*, Les Documents du C2sd, Ministère de la Défense, Paris, 2007, pp. 36-38.

<sup>84</sup> Cf. Monique Canto-Sperber, *Le bien, la guerre et la terreur : pour une morale internationale*, Plon, 2005 ; Daniel Vernet, « Éthique et diplomatie », *Le Monde*, 23 mai 2007, p. 2 ; Ariel Colonomos, *La morale dans les relations internationales*, Odile Jacob, Paris, 2005, pp. 227-264.

<sup>85</sup> Alfred Vancaster, *Une doctrine pour les interventions humanitaires*, mémoire, 115 Division, IRSD, mai 2001, p. 28 ; Mario Bettati, *Les droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Odile Jacob, Paris, 1996, pp. 53-144 ; Philippe Moreau Defarges, *Droits d'ingérence dans le monde post-2001*, Les Presses de sciences po, Paris, 2006, pp. 87-104 ; Nabil Hajjami, *La responsabilité de protéger*, Bruylant, Bruxelles, 2013, pp. 255-408 ; Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *La guerre au nom de l'humanité. Tuer ou laisser mourir*, PUF, Paris, 2012, pp. 203-272 ; Collectif, *La légitimité des interventions militaires*, Cahier du CEREM n°3, École militaire, Paris, mars 2008.

préférence mandatées », *Vision stratégique*, juin 2016), sinon sur des critères de légitimation morale avec certaines difficultés d'interprétations juridiques<sup>86</sup>.

## 2.D. La question de la réserve et de la conscription

Suite aux attentats en Belgique, des voix se sont élevées pour un retour du service militaire qui fut suspendu en 1995 sous le ministre Léo Delcroix (CVP). Ce scénario fut renforcé par l'argumentaire autour d'une résurgence de la menace venant de l'Est avec l'épisode russo-ukrainien<sup>87</sup>.

Dès l'instant où le service militaire (conscription)<sup>88</sup> fut sociologiquement associé à l'amélioration du lien entre l'armée et la nation, le partage de l'esprit de défense, le mélange des appartenances politiques, religieuses et sociales (facteur intégratif et brassage social) et un civisme mieux assimilé et assumé, les propositions actuelles pourraient avoir leur pertinence. D'autant que cela pourrait favoriser le dialogue de tous les Belges d'une classe d'âge, ouvrir à la tolérance, lutter contre l'analphabétisme tout en réduisant les risques d'affrontements inter-communautaires.

Cependant, relancer le service militaire en Belgique poserait de multiples difficultés, dont les questions budgétaires (coût difficile à assumer), de formation (quel contenu ? quelle durée ?), d'organisation (quel encadrement ?)<sup>89</sup>, de la localisation (combien des casernes ?) et de mission (quel engagement sur le terrain ?).

D'évidence, la Belgique n'a pas les budgets pour financer à la fois la réhabilitation des casernes, l'encadrement et l'accueil de milliers de jeunes. En outre, quel(s) parti(s) politique(s) se risquerai(en)t à s'engager dans ce challenge peu porteur électoralement parlant ? Thématique des plus délicates dans un pays où l'esprit de défense doit être encore insufflé.

Il faudrait vivre une situation internationale bien plus grave (sur le modèle d'une guerre froide très instable ou une guerre chaude) pour imaginer une mobilisation expresse pour la défense du territoire impliquant des conscrits rapidement formés au maniement d'armes portables de différents types. À l'heure des surprises stratégiques et guerres hybrides, la place des miliciens est particulièrement problématique ; la réponse à ces défis ne pouvant être apportée qu'à partir des armées professionnalisées aptes à maîtriser la technologisation des équipements. Aujourd'hui, les pays européens ayant conservé le service militaire<sup>90</sup> sont l'Autriche, le Danemark, l'Albanie, la Grèce, la Finlande, l'Estonie, la Norvège. En France, le programme électoral du futur président de la République, Emmanuel Macron, proposait un service national universel d'un mois, sous encadrement militaire, au sein des forces armées.

---

<sup>86</sup> Catheline Remy, « Quel cadre légal pour la lutte armée contre l'État Islamique ? » *E-note* n°22, IRSD, Bruxelles 20 septembre 2016.

<sup>87</sup> André Dumoulin, *Crise russo-ukrainienne. Conséquences sur les politiques de défense OTAN, UE et de défense nationale*, Sécurité & Stratégie n°125, IRSD, Bruxelles, juin 2016.

<sup>88</sup> Rappelons que la conscription a été inventée par des pays comme la Prusse, la Suède ou la Russie qui n'avaient pas assez d'argent pour s'offrir des armées professionnelles de mercenaires.

<sup>89</sup> Encadrement par d'anciens militaires et des réservistes.

<sup>90</sup> Romain Mielcarek, « Conscription et milices », *Défense & Sécurité internationale*, n°122, Areion, Paris, mars-avril 2016, p. 37.

Reste que parler à nouveau du service militaire peut avoir une fonction symbolique. Il peut aussi être conjugué, à la marge, avec le retour d'une conscription intégrant une petite partie d'une classe d'âge<sup>91</sup>, de manière volontaire ou imposée avec, dans ce dernier cas, la prise de des mesures de réajustement pécuniaire ou en termes de pension future dans la mesure où tous ne feraient pas se retour aux armes (inégalité de traitement).

Relevons qu'en 2010, le ministre de la Défense, Pieter De Crem, avait instauré l'engagement volontaire militaire (EVM) de 6 mois à deux ans, qui devait permettre aux jeunes d'accéder à des carrières à l'armée. Mesure d'économie budgétaire<sup>92</sup>, l'EVM ne fut pas une réussite : entre 2010 et 2014, seuls 348 jeunes se sont engagés sur les 840 postes ouverts<sup>93</sup>. Il fut en quelque sorte remplacé par le plan Vandepuut par l'engagement militaire pour une période de 8 ans maximum.

Cependant, la meilleure manière de renforcer les effectifs est d'améliorer ou de réformer la politique des réservistes. Dans certains pays, le service militaire<sup>94</sup> permet d'alimenter les réserves plus facilement mobilisables et ayant bénéficié de formations de base. Reste que la réserve a subi un manque d'investissement, y compris en Belgique. Or, la réserve renforce également l'esprit de défense – elle est alimentée par d'anciens conscrits puis d'anciens militaires mais aussi des civils au profil particulier -, et peut être un des éléments fondamentaux du lien armée-société si la politique à son égard est bien pensée. Elle permet aussi d'alléger les tâches de sécurité intérieure imposées aux armées professionnelles fortement sollicitées pour des missions extérieures.

Cette plus-value est néanmoins dépendante de l'organisation même de la réserve : formation, nombre de jours de rappel/an, délai de préavis aux employeurs, questions administratives, rémunérations, relations avec les autres corps de sécurité en cas de crise, etc.

Il est à noter qu'en France, à côté de la réserve opérationnelle<sup>95</sup> existe la réserve citoyenne<sup>96</sup> qui contribue à la diffusion de l'esprit de défense via leur expertise. « Le réserviste citoyen homme ou femme peut s'exprimer de façon différente selon la nature de ses activités civiles : une réserve d'influence, une réserve de métier par l'apport d'une expertise rare ou une réserve de terrain contribuant au quotidien à renforcer le lien armée-nation »<sup>97</sup>.

---

<sup>91</sup> Relevons qu'à l'automne 2015 en Lituanie, le service militaire obligatoire fut rétabli et devait viser à recruter pour une durée de neuf mois environ 3.500 citoyens du pays entre 19 et 26 ans. Les conscrits peuvent être rappelables pendant les cinq années suivant leur service militaire, une politique visant à palier le sous-effectif chronique que rencontrent les forces armées lituaniennes et « répondre » à la perception de la menace russe. La Suède a décidé également de rétablir le service militaire obligatoire dès l'été 2017 (il fut supprimé en 2010). Il durera 11 mois mais si 13.000 jeunes devraient être mobilisés, seulement 4.000 seront sélectionnés selon leur motivation et leurs aptitudes pour être appelés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En France, plusieurs candidats à l'élection présidentielle du printemps 2017 ont défendu le rétablissement d'une forme de service national obligatoire (*Europe diplomatie & défense* n°970, Agence Europe, Bruxelles, 21 mars 2017).

<sup>92</sup> Le jeune en EVM touchait 150 euros par mois contre 1150 euros pour un jeune engagé.

<sup>93</sup> *L'Avenir*, 27 août 2016.

<sup>94</sup> Mathias Bieri, « Military Conscription in Europe : New Relevance », *CSS Analysis in Security Policy*, n°180, October 2015.

<sup>95</sup> Collectif, *La réserve opérationnelle en France*, Les notes stratégiques, CESIS, Paris, juillet 2015.

<sup>96</sup> Patrice Buffotot, « L'actualisation de la programmation militaire pour les années 2015 à 2019. Une nécessité », *Défense et stratégie* n°38, Paris, automne 2015, p. 65.

<sup>97</sup> Maurice Vern, « La réserve militaire aujourd'hui », *Revue de Défense nationale*, Paris, avril 2015, p. 121.

En Belgique, début 2015, l'armée ne comptait plus que 5.806 réservistes dont moins de 1.200 étaient entraînés et donc engageables. L'origine de ces réservistes se répartissait entre des ex-miliciens (70%), des ex-militaires de carrière mis à la pension (17%) ou démissionnaire (9%) et des civils de réserve recrutés directement (4%)<sup>98</sup>. À terme, il y aura de moins en moins de réservistes issus du service militaire. De plus, la réserve compte peu d'électromécaniciens et d'électriciens et davantage de médecins, architectes, ingénieurs, etc. utiles pour les services d'appui et non dans des fonctions de fantassins.

Pour les militaires de réserve<sup>99</sup>, chaque année, le candidat devra prêter un minimum de jours dans son unité afin de conserver son statut de réserviste entraîné. Pour en faire partie, il faut répondre aux exigences de diplôme propre à la spécialité pour laquelle on postule, pouvoir appliquer pleinement ses compétences, être prêt à participer aux exercices et/ou missions à l'étranger et disposer d'une bonne condition physique. Ces réservistes doivent suivre une formation comprenant une phase d'initiation militaire de dix jours, une instruction militaire dans le domaine de spécialisation choisi de huit jours et une instruction professionnelle de quelques semaines dans l'unité ; le programme s'achevant avec une semaine « d'évaluation identité ». Les militaires de réserve ont été engagés 25 fois en 2016 (opérations à l'étranger et grands exercices OTAN).

Sauf circonstances exceptionnelles (crise avec rappel gouvernemental), le militaire accomplira cette prestation sur base volontaire (Prestation volontaire d'encadrement : PVE). Si le minimum requis n'est pas atteint, il sera versé dans la catégorie « réserviste non-entraîné ». La Défense l'affectera alors dans une unité administrative tant qu'il n'aura pas honoré le quota minimal de prestations. Après la formation, le militaire restera de cinq à sept jours à la disposition de la Défense. En fonction de ses disponibilités et des besoins, le nombre de jours peut augmenter<sup>100</sup>.

En mai 2017, le ministère de la Défense belge prévoyait un rengagement des militaires de réserve qui atteignent la fin de leurs obligations militaires et qui seront mis en congé définitif (2019). Ils peuvent ainsi introduire une demande de rengagement pour une durée de 5 ans sans toutefois dépasser le 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 60 ans.

De toute évidence, la question de la réserve en Belgique va devoir être repensée. Reste que le paragraphe sur la réserve insérée dans la Note de politique générale du 28 octobre 2016 est peu explicite : « en matière de statut de la réserve, la vision stratégique de juin 2016 définit un nouveau besoin ». Le document « souligne qu'en plus de l'attention accordée principalement à une Réserve de spécialistes (cf. soutien médical) soutenant l'engagement dans les missions clés, une étude sera menée sur la revalorisation de la Réserve de non-spécialistes pour l'exécution ponctuelle de missions de surveillance à partir d'un niveau de menace élevé et pour des engagements en cas de crises nationales et de

---

<sup>98</sup> *La Libre Belgique*, 30 mars 2015 ; *Questions et Réponses* n°54-016, Chambre des Représentants, Bruxelles, 16 mars 2015 et 21 octobre 2016.

<sup>99</sup> Le militaire de réserve est défini sur le site de la Défense comme « une personne active spécialisée dans son domaine qui exécute de manière volontaire des tâches temporaires spécifiques et qui est appelable en situation de crise ».

<sup>100</sup> <http://www.mil.be/fr/page/je-suis-militaire-de-reserve>.

catastrophes (compagnies de réserve) ». On évoque également « des possibilités supplémentaires en vue de renforcer la Réserve spécialisée pour les capacités suivantes: cyber, influence et construction militaire. L'usage renforcé de prestataires civils (par le biais du sourcing) permet vraisemblablement d'attirer également certains profils pour la Réserve spécialisée (par exemple, des techniciens, des mécaniciens, du personnel médico-technique et des profils logistiques) ».

En mars 2016, il y avait 1.130 réservistes entraînés et 4.600 réservistes non-entraînés. Les premiers sont engagés pour des tâches d'appui en fonction de leurs compétences professionnelles. Les seconds ne sont pas engagés.

Il est à souligner que le 12/13 de Ligne (Spa) a engagé un projet pilote de création d'une Compagnie d'infanterie de réserve opérationnelle sous supervision de DGHR. Cette Cie devra s'entraîner afin de pouvoir être engagée dans les missions suivantes : sécurité territoriale, aide à la nation, protection de PC/QG et force oppositionnelle pour l'entraînement (OPFOR).

Dans certains pays, de fortes réserves pourraient être assimilées à la notion de garde nationale maillant le territoire national<sup>101</sup>. Comme pour les miliciens et la gendarmerie, il est d'importance que les personnels concernés soient liés à la proximité entre le lieu de vie et son lieu d'emploi. Les gardes nationales apparaissent comme un complément de moyens à l'appui des forces armées et des forces de sécurité intérieure. Elles peuvent – comme intermédiaire - avoir pour effet de renforcer les liens entre les forces armées et la société.

En Belgique, il a été décidé de créer pour janvier 2017 (postposé par la suite)<sup>102</sup> un nouveau corps de sécurité, la « Direction Surveillance et Protection », sorte de « garde nationale », en réponse au défi de la sécurité intérieure mais aussi au caractère chronophage, coûteux et déstructurant (entraînements opérationnels pour missions extérieures) de la présence de militaires dans les rues. Il s'agit d'organiser un corps d'environ 1.660 personnes, dont 1.440 proviendraient de la Défense et 220 du corps sécuritaire de la Justice. L'idée émane du SPF Intérieur et non de la Défense. C'est tout simplement parce que le financement de l'opération *Vigilant Guardian*, qui est un appui de l'armée à la police fédérale, revient à l'Intérieur. L'armée facture son soutien à la police (18,2 millions d'euros en 2015). En plus de soulager l'armée et la police, ce corps a sans aucun doute également le but de baisser le coût d'une telle opération de sécurité qui va durer. Ce corps restera mobilisé quelque soit le niveau de la menace. Il aura pour tâches le transfert de détenus, la protection et la sécurisation

---

<sup>101</sup> Le président de la République française a préconisé, le 16 novembre 2015, la création d'une Garde nationale formée de réservistes. Dans son programme électoral, le futur président de la République, Emmanuel Macron, souhaitait disposer de 85.000 volontaires à l'horizon 2018-2020 (Emmanuel Macron, « La défense de la France : le prix de la liberté », *Revue de Défense nationale*, Paris, avril 2017 ; Rapport d'information sur la garde nationale, n°793, Sénat, Paris, 13 juillet 2016). En 2016, le président Poutine (Russie) annonçait la création prochaine d'une garde nationale issue d'une réorganisation des forces du ministère de l'Intérieur et chargée de combattre le terrorisme et le crime organisé, ainsi que du maintien de l'ordre. (*Revue de Défense nationale*, Paris, mai 2016 ; AFP, 5 avril 2016 ; *Revue de Défense nationale*, tribune, mars 2016 ; *Le Point*, 29 juillet 2016 ; *La Croix*, 28 juillet 2016 ; Jean-Marie Bockel et Mme Gisèle Jourda, Rapport d'information sur la garde nationale, Sénat, Paris, 13 juillet 2016 ; <http://www.nationalguard.mil/portals/31/Documents/PostureStatements/2014%20National%20Guard%20Bureau%20Posture%20Statement.pdf>;

<sup>102</sup> « Les militaires pourraient rester en rue jusqu'en 2019 », *La Dernière Heure*, 3 mars 2017.

de sites nucléaires, de l'aéroport de Bruxelles-National, des palais royaux, des infrastructures critiques, de la sécurisation des opérations de police.

L'autre moyen d'améliorer l'esprit de défense passe par les concepts de service civique ou de « journée défense et citoyenneté »<sup>103</sup>. Le service civique<sup>104</sup>, que certains considèrent comme un service militaire déguisé, a également pour objet de renforcer la cohésion et la mixité sociale dans un cadre militaire. Cependant, l'armée professionnelle ne peut avoir pour fonction d'être un centre éducatif avec les difficultés et les exigences de l'encadrement. Un militaire ne peut être un éducateur civique spécialisé, ce n'est pas son rôle. Aussi, le service civique doit être mené dans un espace civil, quitte à bénéficier, par moments, d'apports d'enseignement provenant de la Défense, à côté d'enseignements, de formations et de travaux associant civisme/devoirs/valeurs.

Une enquête « Génération Quoi ? » réalisée par internet via les chaînes publiques indique, chez 80% des jeunes Belges de 18 à 34 ans, le souhait de rendre obligatoire un véritable service civil (humanitaire, hospitalier, écologique, social)<sup>105</sup> qui, aujourd'hui, relève de l'anecdotique, avec comme autre motivation, la possibilité de faire une pause-réflexion<sup>106</sup>.

Quant aux « stages jeunes » organisés par la Défense<sup>107</sup>, nous sommes passés de 797 jeunes en 2014 à 501 jeunes en 2015 (avec seulement 3,8% provenant de la région

---

<sup>103</sup> Concept hexagonal (anciennement appelé « Journée d'appel et de préparation à la défense »), chaque année, environ 770.000 jeunes français entre 18 et 25 ans sont convoqués à la « journée défense et citoyenneté » (attestation délivrée en fin de journée et obligatoire pour se présenter au moindre examen national). Le contenu de la journée repose sur la présentation/échanges autour des risques et menaces, valeurs fondamentales à protéger, symboles du pays, droits et devoirs du citoyen, vidéos sur l'armée, découverte de matériels de défense. Précisons qu'en 2013, 21.000 jeunes sur 765.000 ont témoigné ensuite d'un intérêt pour une carrière militaire ou de gendarmerie (*Le Monde*, 6 octobre 2014, p. 12 ; Arthur Sussmann, « Les journées défense et citoyenneté : faire vivre le lien armée-nation », dans *Inflexions* n°28, La Documentation française, Paris, 2015, pp. 149 et sv. ; Marc Laménie, *Rapport d'information n°475 sur la journée défense et citoyenneté (JDC)*, Sénat, Paris, 16 mars 2016)..

<sup>104</sup> En France, le service civique a été créé en 2010. En 2015, 120.000 jeunes s'étaient portés volontaires. Le budget 2017 de l'agence nationale du service civique est de 380 millions d'euros et permet de s'engager socialement, acquérir de l'expérience et cela peut favoriser la recherche d'emploi. L'objectif du président Hollande fut de rendre obligatoire le dispositif pour 2020. Relevons que sept Français sur dix veulent aussi le rendre obligatoire pour les 18 à 25 ans (*Ouest France*, 8 mars 2015). Cf. aussi Yvon Collin, *Proposition de loi n°374 visant à instaurer un service civique obligatoire*, Sénat, Paris, 27 mars 2015 ; Roland Courteau, *Proposition de loi n°343 visant à instaurer un service civique obligatoire*, Sénat, Paris, 13 mars 2015 ; *Proposition de loi n°2732 visant à expérimenter un service civique de défense*, Assemblée nationale, Paris, 15 avril 2015.

<sup>105</sup> Le chef de file du cdH, Benoît Lutgen, a déposé en mai 2017 une proposition de loi visant à établir un service citoyen obligatoire de 2 mois à un an pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans et qui, si elle est adoptée, serait généralisée en 2025. Les lieux couverts concerneraient les secteurs associatifs, de santé, d'environnement ou de coopération au développement. L'objectif serait de décloisonner une société de plus en plus individualiste et donner du sens à l'engagement, aux responsabilités, au civisme. Cf. aussi la proposition de résolution du MR (mars 2017) sur le contrat citoyen et celle du PS sur un service citoyen. Cf. aussi le colloque « Vers un Service citoyen en Belgique : contributions européennes », Plateforme pour le service citoyen, Sénat, Bruxelles, 15-16 mai 2017.

<sup>106</sup> *Le Soir*, 3 novembre 2016, p. 8.

<sup>107</sup> Par exemple, en 2014, la Défense a organisé 32 stages (durée moyenne de 8 jours) coûtant à l'armée 2.120 euros par stage. Existe des stages (Air-) Commando Junior, Para junior, Navy junior à bord et divers stages. (ex : les rhétoriciens de l'athénée royale et de l'école d'hôtellerie de Spa ont été en immersion aux 12<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> de Ligne dans ladite ville de garnison).

bruxelloise) et 485 en 2016. Précisons qu'environ un tiers des candidats réussissant à entrer à l'armée belge sont passés auparavant par un stage de jeunes<sup>108</sup>.

Enfin nous n'omettrons pas les questionnements autour de la recreation d'une gendarmerie belge qui fut démilitarisée entre 1992 et 1998. À l'époque, la formation de base durait 3 ans et le corps était entraîné comme une armée, organisé comme une armée et avait des missions de protection armée des infrastructures en temps de guerre. En temps de paix, elle avait une fonction de sécurité intérieure au service de l'État et des intérêts multiples de la nation. Ici également, il paraît complexe et politiquement difficile de recréer une gendarmerie<sup>109</sup>, quand bien même les obstacles budgétaires et juridiques seraient moins lourds qu'un retour de la conscription. Ici aussi, le principe « gendarmerie » peut soutenir l'esprit de défense d'autant mieux s'il est associé à la sécurité interne face aux enjeux terroristes.

Au final, nous avons pu constater dans les pays européens qui avaient subi le terroriste un regain d'intérêt à tenter d'embrasser une carrière militaire ou policière ; l'esprit de défense de la nation et de ses valeurs étant un des motifs conjoncturels de ces décisions d'engagement.

Parallèlement à ces différents organes pouvant stimuler et améliorer l'esprit de défense ou offrir les conditions pour qu'il apparaisse dans les champs individuels, les questions identitaires se sont donné aussi « rendez-vous » à propos de la question du cours de philosophie et de citoyenneté à donner dans l'enseignement de la Communauté française de Belgique. Ce cours de philosophie et de citoyenneté<sup>110</sup> sera donné pour la première fois à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016 dans l'enseignement fondamental public ; le secondaire suivant en septembre 2017.

Que le civisme soit intégré au domaine militaire, civil ou éducationnel, la démarche participe à la prise de responsabilité citoyenne, celle des droits et devoirs, avec des « retombées » que l'on suppose positive sur l'esprit de défense.

## 2.E. L'armée belge dans la rue

Depuis 2002, les militaires n'ont plus été déployés en armes dans les rues du pays pour répondre à une menace sécuritaire. Il s'agissait, à l'époque, de garder les ambassades suite à l'attaque des États-Unis contre l'Irak. Actuellement, le déploiement de militaires en appui à la police est une des mesures prises par le gouvernement contre le terrorisme au

---

<sup>108</sup> *Questions et Réponses* n° 54, Chambre des Représentants, Bruxelles, 1 décembre 2014, pp. 161-162.

<sup>109</sup> Cf. aussi l'interview de Vincent Gilles, président du SLFP Police sur « Le retour de la police unique », dans *Le Vif*, Bruxelles, 6 janvier 2017, pp. 20 et sv. ; Pierre-Yves Bardy, « Les gendarmeries peuvent-elles contribuer à sauver l'Europe ? », dans *Revue de Défense nationale*, Paris, octobre 2017 (à l'impression). Aujourd'hui, la France l'Italie, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Roumanie et la Pologne disposent de leur gendarmerie. Elles peuvent être unifiées à la carte pour des missions extérieures dans le cadre de la Force de gendarmerie européenne (FGE ou EuroGendFor).

<sup>110</sup> Dans l'enseignement officiel, tous les élèves devront le suivre à raison de 1 heure par semaine. Ceux qui ne souhaiteront plus suivre le cours de religion ou de morale non confessionnelle (qui devient facultatif) le suivront à raison de 2 heures/semaine.

lendemain des interpellations du 15 janvier 2015 à Verviers<sup>111</sup> et à Bruxelles (à partir du niveau 3, la Défense peut être sollicitée). Cette mission d'appui (opération « *Vigilant Guardian* »)<sup>112</sup> fait appel à la compétence de la Composante Terre dont les règles d'engagement ne sont pas fort différentes des missions de surveillance à l'étranger<sup>113</sup>.

Au-delà de la question des niveaux d'alerte décidés par l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) passant de 4 (menace sérieuse et imminente) à 3 (menace possible et vraisemblable) selon les moments avec une présence militaire en rue dont le nombre et les instructions ne sont pas nécessairement en symétrie<sup>114</sup>, plusieurs problèmes se sont posés.

Il s'agit des conditions d'engagement des militaires sur le terrain national<sup>115</sup> accompagnés ou non de policiers, de la question de la place et des prérogatives de chacun des corps (police fédérale, police urbaine, armée belge) entre obligations policières et limitations militaires, de celle aussi des problèmes d'interprétation du droit et de l'existence ou non d'arrêtés royaux et autres règles d'engagement légalisant les actes d'interventions, de réquisitions, d'immobilisations, d'arrestations, de fouilles de sécurité avant accès, de légitime défense et d'usage d'armes létales et non létales (matraque, sprays au poivre).

Les autorités belges furent devant bien des problèmes juridiques à clarifier dans le champ juridique et politique afin d'éviter tout incident et toute plainte qui iraient à l'encontre du bien commun et de la demande de sécurité justifiée et acceptée. Les militaires sur le terrain sont sous les ordres de la police qui les a demandés en soutien et qui fixe combien d'hommes sont nécessaires à tel endroit avec, quelques fois, des critiques de la part des militaires sur le caractère parfois trop statique de leurs prestations, qu'un certain officier compare à des « pots de fleurs »<sup>116</sup>, cibles alors par excellence. Cependant, la surveillance « dynamique » fut parfois adoptée en jouant sur les « déplacements administratifs entre des points fixes » (exemple : rue Neuve). Au final, le Conseil des ministres du 1er septembre 2017 a accepté de rendre les militaires moins statiques, à la fois pour réduire « la prévisibilité » de leur présence tout en réduisant le nombre de militaires engagés dans ladite opération.

---

<sup>111</sup> André Dumoulin, « Belgique et terrorisme : C'est arrivé près de chez nous », tribune n°603, *Revue de Défense nationale*, Paris, 20 janvier 2015.

<sup>112</sup> À partir du 18 mars 2016, l'opération « *Spring Guardian* » aura pour mission spécifique le soutien à la police pour la sécurisation des installations nucléaires civiles (Protocole d'accord entre Electrabel NV/SA et la Police fédérale). L'opération « *Vigilant Guardian* » a coûté 100.289.000 euros entre le 17 janvier 2015 au 18 avril 2017 (chiffres du MoD, cité dans *La Dernière Heure*, 21 avril 2017).

<sup>113</sup> *DBriefing* n°4, Ministère belge de la Défense, Bruxelles, avril 2015.

<sup>114</sup> La menace à niveau 4 en novembre 2015 aboutit à la présence en rue de 1.428 militaires. La menace à niveau 3 d'avril 2016 à 1.828 militaires.

<sup>115</sup> Le protocole d'accord, relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré pour les missions de surveillance, sur lequel le Conseil des ministres a donné son accord le 17 janvier 2015, repose sur diverses législations, dont l'article 167 § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 de la Constitution, la loi du 20 mai 1994 relative aux périodes et aux positions des militaires du cadre de réserve et à la mise en condition des Forces armées et de l'arrêté royal du 6 juillet 1994 portant détermination des formes d'engagement opérationnel, d'assistance et d'appui militaire et des activités préparatoires en vue de la mise en œuvre des Forces armées. Il faut également ajouter l'article 151 de la loi-programme du 2 août 2002.

<sup>116</sup> *La Dernière Heure*, 21 avril 2016.

Plusieurs difficultés furent ainsi rencontrées à propos de l'organisation de cet appui<sup>117</sup> dans le domaine opérationnel, politique et juridique (cadre légal)<sup>118</sup> ; le « qui fait quoi » est important à clarifier dans tous les méandres du droit afin aussi de ne pas opposer métier policier et métier militaire et leur culture spécifique. Reste que pour le colonel Monin<sup>119</sup>, il faudrait davantage travailler en interdépartemental et en planification (proactivité) sachant que la Défense est apte par expérience à donner une appréciation militaire en amont sur la mission, ayant déjà été frottée aux enjeux sécuritaires et aux relations avec les polices en Serbie, en Croatie et en Afghanistan.

Plusieurs mesures furent et doivent encore être prises pour améliorer les synergies et « refermer les zones grises d'interprétations ». Cependant, dans l'ensemble, il y eu peu d'incidents et de tensions si ce n'est politiquement à propos des mesures prises autour de l'aide aux victimes et au sujet des niveaux d'alerte engagés<sup>120</sup>.

La plus grosse difficulté ne concerna pas les relations entre les citoyens et le soldat en rue sauf de très rares exceptions (incidents isolés, présence de blindés jugés anxiogènes) mais plutôt les conséquences opérationnelles de cette présence militaire sur l'opérationnalité<sup>121</sup>, la qualité des équipements individuels<sup>122</sup>, les exercices, la surcharge et la disponibilité de ceux-ci pour les missions extérieures (et la vie privée)<sup>123</sup>. Et si certaines unités, à travers les chefs de corps, furent favorables sinon enthousiastes à cette présence utilitariste en rue, certaines sources indiqueraient qu'au sein de l'état-major belge cette nouvelle mission pose problème du point de vue des priorités internationales. On atteindrait les limites du personnel mobilisable et qui doit rester apte à une mission combattante, sachant que la présence de militaires ne peut en soi garantir l'absence d'attentats suicides ou de tirs à l'arme automatique dans la foule, les cibles molles symboliques ou d'opportunité se comptant en dizaine de milliers.

---

<sup>117</sup> Nous sommes passés de 150 personnels en janvier 2015 à 2.197 en octobre 2017 (896 en rues et 1.296 en soutien et en attente).

<sup>118</sup> Cf. Nicolas Lagasse, « Les missions de la défense sur le territoire national », dans Valéry De Saedeleer, Nicolas Lagasse et Emmanuel Vandebosche (eds.), *Questions juridiques d'actualité en lien avec la défense*, die Keure/La Charte, Brugge, 2017, pp. 53-146. La présence en rue correspond au coefficient 2 comme s'ils servaient à Kaboul. Cf. aussi les débats parlementaires en Commission de la Défense nationale le 20 avril 2016.

<sup>119</sup> Colonel Monin, entretien, caserne du 12/13<sup>ème</sup> de Ligne, Spa, 21 août 2017. N'engage pas la Défense.

<sup>120</sup> Rapport intermédiaire et provisoire sur le volet « assistance et secours », Enquête parlementaire, Chambre des représentants de Belgique, Bruxelles, 3 août 2016. Cf. aussi « Lutte contre le terrorisme – les clivages politiques n'ont pas disparu », Agence Belga, Bruxelles, 21 janvier 2015 ; *Le Soir*, 23 et 25 novembre 2015.

<sup>121</sup> En septembre 2016, le Général Marc Compagnol (CHOD) a appelé à la réduction du nombre de militaires en rue, estimant que la Défense est en train de perdre sa capacité à déployer une compagnie interarmes dans un conflit d'une certaine densité (*La Libre Belgique*, 8 septembre 2016). Le 12 juillet 2017, il insista à nouveau dans *Le Soir* sur les effets néfastes de ladite présence sur l'opérationnalité (missions et entraînements). Le Général-major Jean-Paul Deconinck, chef de la composante Terre, eut la même position en décembre 2015 (*L'Echo*, 18 décembre 2015).

<sup>122</sup> Il a fallu emprunter des gilets pare-balles avant d'en acquérir par la suite (achats en urgence) (*Questions et réponses* n°54-55, Chambre des Représentants, Bruxelles, 21 décembre 2015).

<sup>123</sup> On a observé une recrudescence des divorces suite à l'impossibilité pour les militaires de regagner leur foyer chaque soir et de la difficulté à prendre leurs congés. Les rotations s'effectuent toutes les deux à cinq semaines (*La Capitale*, 21 juin 2016 ; *Flash Belga*, 13 septembre 2016, Compte rendu, Commission de la Défense nationale, Chambre des Représentants, Bruxelles, 17 février 2015).

L'appui demandé par le gouvernement n'est pas habituel pour l'institution militaire alors que le caractère temporaire de cet appui tend à devenir permanent au motif qu'un retrait militaire de la rue associé temporellement à un nouvel attentat majeur porterait nécessairement à conséquence politique majeure pour le gouvernement. Ce principe de précaution explique ainsi la présence du militaire en rue à horizon prévisible (avec la mise en place du prochain gouvernement en 2019 ?) mais aussi et surtout tant que le nouveau corps de sécurité de la police fédérale n'est pas créé.

Des sondages indiquent que la population soutient globalement la présence des militaires en rue. Une enquête menée par IPSOS (pour RTL-TVI et *Le Soir*) en septembre 2016 indiquait que 65% des répondants<sup>124</sup> pensaient que la présence de soldats dans les rues devrait être maintenue. Cette position rejoint celle de l'eurobaromètre du printemps 2016 où les Belges avaient considéré le terrorisme comme le premier problème à résoudre et d'autres enquêtes (cf. supra) où le militaire belge lui-même estime très majoritairement que la défense des lieux publics fait partie des missions de l'armée en cas de menace terroriste mais que cela doit se faire en partenariat avec une ou plusieurs organisations civiles et non pas seule<sup>125</sup>. Relevons que l'on constate des différences de comportement entre les régions. Ainsi, les Liégeois seraient davantage en empathie et en interactions avec les militaires en rue (remerciements, conversations, félicitations, distribution de café) que les Bruxellois davantage en transparence, « ne voulant pas les voir » ou même agressifs dans « certains quartiers »<sup>126</sup>.

Relevons qu'un mémoire de master<sup>127</sup> de l'ERM contenait un sondage (non représentatif) indiquant que le personnel militaire questionné était, en 2015 (avant les attentats majeurs de Bruxelles), à hauteur de 98% motivé à mener ce type de mission parce que c'était pour défendre le pays, la motivation à être déployé en Belgique (94%) et une expérience personnellement enrichissante (94%).

Assurément, les attentats ont eu un effet fédérateur sur le pays, entre deuil national de trois jours, message royal et hommages officiels et démonstrations citoyennes. « Les militaires rassurent les gens (...). Personnellement, je trouve que ce n'est pas la finalité de la Défense. La sécurité interne d'un pays est un problème des services de police. La Défense peut bien sûr venir en renfort dans les moments de menace extrême. Mais on ne doit pas faire ça *ad vitam aeternam*. Nous devons cependant obéir au gouvernement. À moins que le niveau de menace baisse, nous resterons donc dans les rues »<sup>128</sup>.

Reste que le militaire (tout comme le policier) peut être un « aimant, une cible à terroristes » particulièrement symbolique et que leur présence ne garanti en aucune manière l'absence d'attentats mais, à contrario, « la présence imprévisible des services de sécurité sur

---

<sup>124</sup> 69% pour la Wallonie, 64% à Bruxelles et 63% en Flandres.

<sup>125</sup> Pour une analyse sociologique de la perception du militaire belge en rue, cf. Philippe Manigart, « The Blurring of Boundaries between Security Organizations in Belgium : A Sociological Approach », dans *Cahiers Politicestudies*, n°44, UGent, 2017 (à l'impression).

<sup>126</sup> Entretien avec le colonel Monet, chef de corps, caserne du 12/13<sup>ème</sup> de Ligne, Spa, 21 août 2017.

<sup>127</sup> Tristan Born, *Perceptions de l'utilisation des militaires dans les rues : leçons de l'année 2015*, Mémoire de fin d'études, 151<sup>ème</sup> promotion, Département des sciences du comportement, chaire de sociologie, École royale militaire, Bruxelles, 2016.

<sup>128</sup> Général Marc Compagnol, interview, « Il faut sauver le soldat belge », *Téléoustique*, Bruxelles, 22 février 2017, p. 41.

le terrain rend les activités de planification des terroristes potentiels plus compliquées »<sup>129</sup>. Elle tente de rassurer le citoyen et « protège » le politique ; nonobstant le fait qu'apparaît une forme d'estompement de la vigilance générale dans une routine qui dure.

---

<sup>129</sup> Réponse du ministre de la Défense à une question parlementaire, *Questions et Réponses*, Chambre des Représentants, Bruxelles, 30 mai 2016.

# Conclusions générales

Certains observateurs peuvent considérer que l'esprit de défense reste un objet non identifié en Belgique. Il peut aussi être un objectif à renforcer en tenant compte des spécificités politiques, communautaires, historiques et sociologiques du Royaume. La Belgique n'est pas la France, la Finlande ou le Royaume-Uni et leur culture de défense, leur culture stratégique.

Reste que la prise en compte des effets, pour l'essentiel positifs pour le citoyen, de la présence des militaires en rue en soutien aux forces de police autour des attentats terroristes peut être l'occasion pour le ministère de la Défense d'approfondir la question de l'enseignement des matières de défense, l'avenir de la réserve, le concept de service citoyen et les contenus communicationnels à élaborer afin de parvenir à une meilleure adéquation entre armée et société. La résilience civile mieux assumée étant au bout du chemin tout comme une meilleure connaissance de l'institution de défense dont une des missions est d'être, en toute logique, au service de la nation. Cela impose synergies civilo-militaires, prises de responsabilités politiques, ouverture de l'armée professionnelle au monde civil, partage de valeurs éthiques.

Il s'agira également de prendre en compte le malaise du militaire déjà perceptible à propos des missions de sécurisation dans les rues tout comme celle qui apparaît autour du dossier des pensions des militaires aux tâches très spécifiques, le militaire n'étant pas un fonctionnaire comme les autres. Pour bien vivre son métier, le militaire doit se sentir à la fois connu et reconnu dans la société, bien vivre de son métier et bien vivre avec son métier<sup>130</sup>.

De même, nous ne pouvons penser l'esprit de défense uniquement dans le cadre belgo-belge. En effet, les eurobaromètres récents nous ont montré que les Belges, majoritairement, souhaitent que l'Union européenne s'investisse en matière de sécurité-défense tout comme dans les situations d'urgence<sup>131</sup>. Il y a bien un identitaire européen qui se juxtapose avec les identitaires communautaires et nationaux. Dès lors que nous pouvons constater le retour à un attachement au projet européen<sup>132</sup> suite aux élections néerlandaises, autrichiennes et françaises de cette année et à l'échec du référendum anti-européen en Hongrie, le rapport à l'Union pourrait aboutir à un certain « patriotisme élargi ».

Certes les résistances à l'Europe restent une préoccupation des dirigeants et d'une partie de l'opinion publique<sup>133</sup>, l'ethnonationalisme et l'eurosepticisme se nourrissant aussi de la complexité du fonctionnement de l'Union. Cependant, il existerait aussi un « euronationalisme »<sup>134</sup>, force qui a joué et peut encore jouer un rôle de premier plan en

---

<sup>130</sup> Cf. Michaël Alcantara, « L'attractivité de la fonction militaire : on ne prend (toujours) pas les vieux moineaux avec de la paille ! », Tribune n°912, [www.defnat.com](http://www.defnat.com), 3-9 juillet 2017.

<sup>131</sup> Communiqué de presse, Commission européenne, Bruxelles, 3 mai 2017.

<sup>132</sup> Cf. carte blanche d'un collectif, « Réinventons dans délai l'Europe avec les citoyens », *Le Soir*, 9 mai 2017.

<sup>133</sup> Nicolas Levrat, *La construction européenne est-elle démocratique ?* La Documentation française, Paris, 2012 ; Cécile Leconte, *Understanding euroscepticism*, Palgrave Macmillan, London, 2010 ; Justin Lacroix et Ramona Coman (Ed.), *Les résistances à l'Europe*, Éd. de l'université de Bruxelles, 2007 ; Maxime Lefebvre, *La construction de l'Europe et l'avenir des nations*, Armand Colin, Paris, 2013 ; Rapport de synthèse, *La fracture démocratique européenne*, Question d'Europe n°363, Fondation Robert Schuman, Paris, 20 juillet 2015.

<sup>134</sup> Terme utilisé par John Coakley, in *The Irish Times*, Dublin, 4 Décembre 2013.

matière de saut intégratif, nonobstant le fait que l'Union n'est pas (encore) un État et que fédéralisme des instruments et partage de compétences ne veulent pas dire « État fédéral » ni « Europe politique dépassant les souverainetés nationales ». Reste que l'héritage commun de l'histoire européenne ne peut être effacée tout comme la vision d'une Union que d'aucuns veulent qu'elle soit un agent mondial de la démocratie.

Quant aux valeurs de l'UE inscrites dans le préambule du traité de Lisbonne et dans le contenu de bien des rapports<sup>135</sup> mais aussi considérées par les Européens comme un des deux éléments fondamentaux de l'identité européenne<sup>136</sup>, elles peuvent rejoindre assurément celles qui animent les institutions démocratiques du Royaume de Belgique, des entités fédérées et de l'institution de défense. Cela n'enlève rien à la pérennité, à horizon prévisible, des États-nations, de l'Europe des peuples et des souverainetés.

Cet équilibre à trouver aurait pour finalité aussi de créer les conditions d'apparition d'un identitaire citoyen européen solidaire dans les épreuves<sup>137</sup>. Citoyen européen déjà inscrit dans le droit<sup>138</sup>. Et les Européens « ont tous en commun leur destin »<sup>139</sup>, celui de protéger et de renforcer un des plus grands espaces démocratiques dans le monde.

---

<sup>135</sup> Cf. *Rapport 2017 sur la citoyenneté de l'Union* et *Discours sur l'état de l'Union 2016*.

<sup>136</sup> Le premier étant la monnaie unique.

<sup>137</sup> Cf. André Dumoulin, « Valeurs et politique européenne de défense », *Défense & sécurité internationale*, n°30, Areion, Paris, octobre 2007; André Dumoulin, « Le serment militaire européen », *La Libre Belgique*, 17 novembre 2003.

<sup>138</sup> Etienne Pataut, « L'invention du citoyen européen », dans [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), 2 juin 2009 (consulté le 5 avril 2017).

<sup>139</sup> Robert Badinter, Interview, *Le Soir*, 9 avril 2016.

# Recommandations

1. Soutien matériel et organisationnel aux Rencontres *Eurodéfense* des jeunes européens (REJE) à partir de la centralité européenne de la capitale et des locaux de l'École royale militaire ;
2. Soutien par le ministère de la Défense d'un prix national « civisme, sécurité et défense » sur le modèle français de l'Association « Civisme Défense Armées Nation » (CIDAN) et qui serait remis par le président de la Chambre des Représentants à un citoyen ou une organisation œuvrant à soutenir l'esprit de défense en Belgique ;
3. Faire une étude précise sur le contenu civique et thématiques de défense des programmes scolaires secondaires et universitaires des communautés éducatives en Belgique et en tirer des enseignements et recommandations ;
4. Créer les conditions de meilleures synergies et collaborations entre le monde académique et l'institution militaire (passerelle) dans les domaines des sciences sociales et militaires et dans le champ de la recherche dite stratégique ;
5. Organiser la montée en puissance budgétaire et organisationnelle du 4<sup>ème</sup> cycle de l'IRSD ainsi que du Centre d'études de sécurité et défense (organisation de conférences/colloques et recherche en matière de sécurité et défense) ;
6. Penser aussi le futur de la réserve en Belgique en fonction de son relationnel avec le renforcement l'esprit de défense citoyen ;
7. Créer un prix « Défense » financé par le ministère pour le meilleur mémoire universitaire sur les thématiques de la sécurité-défense ;
8. Afin de mieux sensibiliser les jeunes aux problèmes de sécurité-défense, ouvrir davantage les installations de la Défense aux écoles secondaires (y inclus des présentations pédagogiques sur la fonction des dites bases et casernes) en tenant compte des contraintes sécuritaires. Proposer un module sur la « sécurité-défense » dans les cours de philosophie et de citoyenneté qui vont être mis en place ;
9. Lancer une étude de faisabilité sur la notion de « garde nationale » en tenant compte de la réforme de la réserve et de l'avènement d'un nouveau corps de sécurité ;
10. Améliorer la communication du ministère de la Défense en matière de valeurs lorsque l'environnement l'impose ;
11. À partir des propositions de lois parlementaires, études diverses et autres ballons d'essai sur le concept de service citoyen, dégager les lignes de forces d'une implication réfléchie de l'institution militaire dans ce cadre ; y inclus une réflexion autour d'une journée « défense » ;
12. Renforcer encore davantage la coopération entre l'IRSD et Egmont Institute afin d'atteindre la masse critique analytique « diplomatico-militaire » ;
13. Étudier le concept de résilience autour des attentats subis à Bruxelles et en tirer les enseignements ;
14. Favoriser le débat d'idées au sein des forces armées sur leur perception de l'esprit de défense via un canal à définir ;
15. Lancer un sondage national annuel sur la perception du citoyen en matière de sécurité-défense ;
16. Meilleure prise en compte par le « politique » des spécificités du statut du militaire.





## **Annexes**

Annexe 1 : "21 juillet : défilé national et fête au parc. Notre engagement, votre sécurité" (insertion publicitaire, Télémoustique, Bruxelles, 13 juillet 2016)

## INSERTION PUBLICITAIRE

# 21 juillet : défilé national et fête au Parc Notre engagement, votre sécurité

Le 22 mars dernier, la Belgique était meurtrie suite à une vague de violence brutale et aveugle. Les attentats à l'aéroport de Zaventem et à la station de métro Maelbeek ont durement touché notre pays. Dans des circonstances exceptionnelles, nos services de secours et de sécurité ont donné le meilleur d'eux-mêmes. La Défense, elle aussi, a réagi au quart de tour. Aider les victimes fut notre priorité absolue. Hélicoptères et ambulances ont immédiatement répondu à l'appel. Comme d'autres hôpitaux, l'hôpital militaire a activé le plan catastrophe afin d'accueillir un afflux exceptionnel de blessés graves.

Nous n'avons évidemment pas omis la sécurité. Le service de déminage militaire a examiné les engins qui avaient déjà explosé et neutralisé les autres colis suspects. Les militaires sur place au moment des détonations se sont immédiatement portés au secours des victimes. Les autres sont restés à leur poste, afin de garantir la sécurité, rassurer les voyageurs et les assister.

Des unités de tout le pays ont fourni des renforts et du matériel. En coulisse, elles ont contribué à la coordination et à la réussite des opérations. Ce n'était pas évident, vu la saturation des réseaux téléphoniques et routiers. Présents en rue depuis janvier 2015, nos militaires ont démontré leur capacité à réagir promptement et de façon professionnelle pour répondre à des besoins réels.

Nous continuerons d'assurer cet appui aussi longtemps que nécessaire. Hier, aujourd'hui et demain : la Défense a été et sera toujours présente.

### La fête au Parc de Bruxelles

Le jeudi 21 juillet 2016, la fête au Parc, organisée par le Syndicat d'Initiative-Bruxelles Promotion, viendra compléter le défilé national. Comme de coutume, de nombreuses animations gratuites seront organisées de 10 à 23 heures.

Dans le village fédéral, vous pourrez vous familiariser avec nos institutions. Le village policier sera installé sur la Place Poelaert. Le Service Public Fédéral de l'Intérieur organisera un village des services d'assistance civile et celui des Affaires étrangères tiendra un stand consacré à la collaboration au développement. Celui de la Commission européenne, « Europe, mon village » sera installé Place royale. Les enfants seront évidemment les bienvenus et pourront profiter des nombreux jeux organisés dans le Parc de Bruxelles.

La Défense présentera de nombreuses animations, activités et jeux pour enfants dans le village de la Défense qui s'étendra de la rue de la Régence au Coudenberg en passant par la Place des Palais.

C'est sur la Place des Palais que cette journée de fête nationale se clôturera à 23 heures par un magnifique feu d'artifice, tiré depuis les jardins du Palais des Académies.

Rendez-vous à Bruxelles le 21 juillet !



Visitez:  
[www.mil.be](http://www.mil.be)



.be

Annexe 2 : Déclaration du ministre de la Défense et du Chef de la Défense,  
Flash Défense n°3, Ministère de la Défense, Bruxelles, 24 mars 2016.

Chers collègues,

Le 22 mars, notre pays était touché par une vague brutale de violence aveugle. Des attentats coordonnés à divers endroits nous ont profondément meurtris.

Il va de soi qu'en pareille circonstance, la Défense a été placée au plus haut niveau d'alerte et intervient où il est possible de le faire. Nous tenons à remercier tous ceux qui contribuent à la gestion de cette crise dans des circonstances pénibles.

Lister les actions entreprises comporte le risque d'oublier quelqu'un ou encore d'autres choses. Nous sommes, par contre, convaincus que cet aperçu peut fournir un bon éclairage sur vos implications quelles qu'elles soient.

La priorité absolue était d'abord accordée à l'assistance de la population touchée. Une grande mobilisation de nos ambulances complétée par des hélicoptères et l'activation des plans d'urgence de l'hôpital militaire ont été immédiatement déclenchées. Cet important flux inhabituel de blessés a ainsi été géré.

La sécurité n'a pas été perdue de vue pour autant. Le SEDEE nous est déjà bien connu depuis des années en matière de sécurité intérieure. La pression n'a cessé de croître ces dernières années sur ses spécialistes. Immédiatement après les attentats, ceux-ci ont recherché les engins explosés ainsi que d'autres colis suspects et les ont détruits, sur place comme ailleurs.

Notre présence dans les rues de nos villes dure depuis un certain temps mais n'a malheureusement pas empêché les attentats de se produire. Certains de nos collègues étaient physiquement présents sur les lieux des explosions et sont intervenus directement. Les autres, fidèles à leurs postes, ont poursuivi leur mission, aidant où la chose était possible, rassurant les gens et sécurisant les lieux. Des renforts et de l'équipement ont été acheminés des quatre coins du pays vers la capitale.

De nombreux collègues sont également actifs dans les coulisses. Ils ont contribué de manière essentielle à la coordination et à la réussite des opérations. Ce n'était pas évident en raison des nombreuses routes bloquées et des réseaux de téléphonie saturés.

*Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible.*



Éditeur responsable : général de brigade d'aviation Corinne Faut - Rue d'Evere, 1 - 1140 Bruxelles - ☎ : 9-2400-1211 - [www.mil.be](http://www.mil.be)



FLASH

# DÉFENSE

N° 3

24 mars 2016

Une fois de plus, la Défense a montré qu'elle pouvait répondre aux besoins de la population dans de très brefs délais. En dépit de la tristesse que causent ces attentats, un grand sentiment de reconnaissance pour votre professionnalisme et votre engagement dans ces moments difficiles nous envahit.

L'appui demandé va probablement encore perdurer. Nous devons nous montrer flexibles. Nous sommes convaincus de pouvoir compter sur vous aujourd'hui comme demain. Notre pays a besoin de nous.

Merci



Gerard Van Caelenberge  
Général aviateur  
Aide de Camp du Roi  
Chef de la Défense



Steven Vandeput  
Ministre de la Défense

*Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible.*



.A DÉFENSE

Éditeur responsable : général de brigade d'aviation Corinne Faut - Rue d'Evere, 1 - 1140 Bruxelles - ☎ : 9-2400-1211 - [www.mil.be](http://www.mil.be)

.be







**Institut Royal Supérieur de Défense**  
Centre d'Etudes de Sécurité et Défense  
30 Avenue de la Renaissance  
1000 Bruxelles